N° 52

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, adopté par l'Assemblée Nationale.

TOME XV

TOURISME

Par M. Paul MALASSAGNE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Raymond Dumont, André Barroux, secrétaires; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiémaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice Prévoteau, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Marcel Souquet, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (6° législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 26), 1297 (tome XIII) et in-8° 227.

Senat : 49 et 50 (tome III, annexe 18) (1979-1980).

Loi de finances. - Amenagement du Territoire - Hôtels et restaurants - Tourisme.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. — L'importance du tourisme dans notre société et notre économie :	
A. — La consommation touristique:	
1. — Une sensibilité certaine à la crise économique :	
a) Les vacances des Français en 1978	8
b) La croissance ralentie du tourisme étranger en France	15
c) Des résultats provisoires en faible progrès en 1979	17
 Des obstacles persistants et les remèdes qui leur sont pro- posés: 	
a) Le non-étalement des vacances	18
b) Les obstacles au départ	21
B. — L'apport du tourisme au développement de notre économie :	
1. — Une industrie au tout premier rang de notre économie	23
2. — Des résultats positifs mais encore fragiles au titre des échanges	
extérieurs	27
3. — Des perspectives de croissance	30
C. — Un impératif catégorique : promouvoir et commercialiser le marché français :	
1. — La promotion à l'étranger	33
2. — La reconquête du marché français	36
3. — La promotion de produits touristiques nouveaux et attractifs.	39
a) Le tourisme de congrès	39
b) La relance du thermalisme	89
II. — L'adaptation quantitative et qualitative de notre potentiel accueil :	
A. — L'hôtellerie :	
1. — L'évolution du parc hôtelier	41
2. — Les investissements de l'hôtellerie et leurs orientations	44
B. — Les hébergements dits de tourisme social :	
1. — Les villages de vacances	48
2. — Le camping-caravaning	50
3. — Les hébergements ruraux	52
C. — Le développement des hébergements locatifs	55
III. — Concilier l'aménagement et la protection des espaces touristiques :	
A. — L'espace rural	58
B. — La montagne	60
C. — Le littoral et le nautisme.	63
Examen en commission	67
· - · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	٠.

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le tourisme est à la fois un phénomène économique et sociologique qui marque l'espace :

- phénomène économique d'ampleur considérable par le rôle qu'il joue dans la création d'emplois, dans l'équilibre de notre balance des paiements et dans le redéploiement géographique. Si le tourisme disparaissait en France, ce serait en effet 5,4 % des emplois, 6,1 % du chiffre d'affaires, 5,9 % de la valeur ajoutée et 6,9 % de la T. V. A. que perdrait l'économie nationale;
- phénomène sociologique tout aussi considérable comme en témoigne l'amplification de la consommation de vacances : en vingtcinq ans, le nombre de voyages a été multiplié par six ;
- phénomène enfin qui consomme beaucoup d'espace naturel et qui risque, à terme, s'il n'est pas contrôlé, d'aboutir à sa propre destruction.

Maîtriser le développement du tourisme, tel est aujourd'hui l'objectif que doit s'assigner la politique gouvernementale. Le projet de loi de finances pour 1980 lui en offre-t-il les moyens?

Avec 154 millions de francs, très exactement 154 111 846 F, le budget du tourisme ne représente que 0,029 % des dépenses de l'Etat, au lieu de 0,031 % l'année précédente, et ne progresse en valeur absolue que de 7,7 % contre 15,4 % en 1979, alors que la croissance des dépenses de l'Etat sera de 14,3 % en 1980! De faible dimension et en médiocre progression, telles sont les principales caractéristiques de ce secteur du budget pour 1980.

Cette évolution médiocre recouvre, il est vrai, une progression très satisfaisante des dépenses de fonctionnement, mais en revanche une réduction inacceptable des crédits d'équipement.

Avec un total de 83,3 millions de francs, les dépenses de fonctionnement progressent de 18,2 % par rapport à 1979 : si les subventions aux organismes à vocation touristique qui englobent les associations de tourisme social et culturel, les comités régionaux de tourisme et les syndicats d'initiative ainsi que les nouveaux

organismes « Bienvenue en France » et « France-Informations-Loisirs », connaissent une expansion exceptionnelle de 390,9 %, ce dont se félicite votre commission, par contre, elle regrette la modestie des dépenses de promotion, qui ne sont revalorisées que de 6,9 % contre 22,1 % en 1979, à un moment où les rentrées de devises prennent une importance accrue. Toutefois, on peut espérer que les créations du groupement d'intérêt économique « Bienvenue en France » et de l'association « France-Informations-Loisirs », qui ont pour mission de promouvoir nos ressources touristiques à l'étranger et en France, sauront compenser les insuffisances en ce domaine. Pour les dépenses d'équipement, qui recouvrent les subventions destinées aux équipements sociaux (campings, villages de vacances) et les enveloppes affectées aux investissements d'aménagements touristiques (montagne, littoral et espace rural), c'est au contraire une diminution de 2,47 % en crédits de paiement (70,8 millions de francs au lieu de 72,6 millions de francs) et de 5,93 % en autorisations de programmes (74,6 millions de francs au lieu de 79,3 millions de francs) qui est proposée pour 1980. Seules les aides aux villages de vacances et au camping-caravaning sont épargnées, dans une certaine mesure, par cette diminution : les crédits de paiement progressent en effet de 8,1 % par rapport à l'année dernière; les autorisations de programme, par contre, sont bloquées à leur niveau de 1979 (41,465 millions de francs).

Certes, le budget du tourisme n'offre qu'une idée très partielle de l'intervention de l'Etat dans ce secteur économique. Aux autorisations de programme précédentes il convient en effet d'ajouter les crédits affectés à l'équipement touristique par d'autres départements ministériels et qui représentent, en 1980, 204,172 millions de francs, soit près du triple des crédits d'équipement dont disposera l'administration du tourisme. Encore faut-il préciser que le tableau récapitulatif de l'annexe budgétaire ignore les crédits du F.I.A.T., des budgets de l'Agriculture, de la Santé, de l'Intérieur et de l'Environnement ainsi que les aides aux vacances distribuées par des organismes sociaux. En outre, il convient de citer la dotation supplémentaire aux communes touristiques ou thermales versée chaque année par le Ministère de l'Intérieur, dont les crédits progressent de façon spectaculaire puisqu'ils sont passés de 294 millions de francs en 1978 à 408 millions de francs en 1979, ce qui représente plus de cinq fois le projet de budget d'équipement de l'administration du tourisme pour 1980!

Cet éparpillement dans l'action avait conduit la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale à recommander la création d'un Fonds interministériel d'intervention pour les loisirs.

Sans aller aussi loin, votre commission estime que la présentation annuelle d'un document annexe à la loi de finances, récapitulant l'intégralité des dotations intéressant ce secteur permettrait déjà, outre une meilleure information du Parlement, le regroupement des moyens d'action en faveur du tourisme social et une coordination plus étendue des nombreux services impliqués par la politique du tourisme.

En définitive, l'expansion des crédits consentie en faveur des actions de promotion sur les marchés étrangers et sur le territoire national se fait au détriment des subventions d'investissements à vocation sociale et de l'aménagement des espaces touristiques. Si la dimension économique du tourisme doit être privilégiée, il importe que cela ne soit pas aux dépens de sa fonction sociale et spatiale. Dans de telles conditions, on peut redouter que le projet de budget pour 1980 ne soit pas à la hauteur de nos besoins et de nos ambitions. Une politique dynamique du tourisme nécessiterait en effet un effort supplémentaire au niveau des crédits d'investissements notamment en faveur des aménagements touristiques. Telle est la demande que formule votre commission pour rendre acceptables les crédits proposés pour 1980.

Face aux défis du monde extérieur, le tourisme est une chance pour la France. La présence parmi les organes de préparation du VIII Plan d'un groupe spécialisé dans les problèmes du tourisme, dont se réjouit votre commission, permettra-t-elle de faire prendre conscience de la nécessaire création d'un grand ministère du tourisme et des loisirs ? C'est en tout cas le souhait le plus ardent que nous formulons.

I. — L'IMPORTANCE DU TOURISME DANS NOTRE SOCIETE ET NOTRE ECONOMIE

A. — La consommation touristique.

- 1. Une sensibilité certaine a la crise économique
- a) Les vacances des Français en France et à l'étranger en 1978.

Globalement, la consommation touristique individuelle des Français n'enregistre pas de modifications importantes. Depuis trois ou quatre ans, les Français réduisent en vacances leur consommation et limitent la durée de leur séjour. Tous sont touchés ou sensibilisés par la crise.

La stagnation des taux de départ :

54,3 %, soit 27,9 millions de Français sont partis en vacances au cours de l'année 1978. Après la baisse enregistrée la saison précédente (53,3 %), le taux des départs plafonne au niveau atteint en 1976 (54 %). Cette stabilisation peut être interprétée comme une conséquence de la crise économique. Signalons, à titre de comparaison, que l'Allemagne fédérale (55 %), la Grande-Bretagne (57 %) et la Suisse (70 %) enregistrent des taux de départ supérieurs au nôtre!

Le plafonnement des taux de départ touche particulièrement les vacances d'été. En revanche, les vacances d'hiver ne cessent de se développer à un rythme soutenu. En 1978, 10,8 millions de Français (20,6%) de tous les âges sont partis au moins une fois, contre 8 millions (16,2%) lors de la saison d'hiver 1974. Le nombre de partants a donc cru de 35% en quatre ans, alors que le nombre d'estivants n'a progressé que d'environ 8% au cours de la même période, passant de 24 millions à 26,6 millions. Ainsi une nette tendance se dessine vers un morcellement des vacances.

Il convient toutefois de préciser que si cette amélioration des taux de départ en hiver concerne toutes les couches de la population quelle que soit leur commune de résidence, les vacances d'hiver ne constituent encore que des vacances d'appoint pour lesquelles les niveaux de départ élevés s'observent toujours pour les catégories socio-professionnelles qui partent le plus en été et les habitants de la région parisienne. En effet, 60 % des membres de familles de

cadres supérieurs sont partis au cours de l'hiver 1978, à l'inverse, 90 % des ouvriers n'ont pas pris de vacances, imités en cela par la quasi-totalité des exploitants et salariés agricoles.

L'analyse des taux de départ par catégorie socio-professionnelle amène à la constatation suivante : de 1977 à 1978, l'évolution des taux de départ a été défavorable pour un grand nombre de catégories socio-professionnelles. Il en est ainsi pour les cadres supérieurs et les professions libérales, les cadres moyens, les « autres actifs » et les inactifs. Si les trois premières catégories conservent un niveau de départ supérieur à 70 %, les inactifs ont encore un taux de départ nettement inférieur à la moyenne nationale (37,6 %, au lieu de 54,3 %). Pour toutes ces catégories, la diminution est imputable principalement aux départs enregistrés l'été. D'autres catégories qui avaient vu leur avantage réduit l'année précédente retrouvent des taux de départ voisins de ceux de 1975 : tel est le cas pour les « patrons de l'industrie et du commerce » et pour les « ouvriers », ces derniers toutefois étant moins partis qu'en 1976 (50,3 %, au lieu de 53,4 %). Pour les premiers ce sont surtout les départs d'été qui progressent, alors que, pour les seconds, les départs en hiver enregistrent une nette augmentation (10,7 % au lieu de 8,2 %).

Seuls les personnels de service, les employés et les exploitants et salariés agricoles ont bénéficié d'une évolution favorable. Le monde agricole a d'ailleurs vu son taux de départ, certes encore très bas (24,1 % en 1978), progresser de façon régulière et significative, aussi bien en été qu'en hiver. Notons toutefois que les employés sont moins partis cet été que la saison précédente et que les personnels de service n'ont pas rattrapé le niveau de départ qui était le leur en été 1974.

En définitive, l'écart entre les catégories extrêmes « exploitants et salariés agricoles » et « cadres supérieurs et professions libérales » a nettement diminué par rapport à l'année précédente : - 65,1 points au lieu de 71,1 points en 1977. Malgré cette réduction des inégalités, les disparités demeurent encore importantes.

Evolution des taux de départ en vacances selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

(En pourcentage,)

1º Pour l'ensemble de l'année.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE du chef de ménage.		TAUX DE DEPART sur l'ensemble de l'année.						NOMBRE MOYEN DE JOURNEES par personne partie.								
uu ener ue menage.	1964	1969	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1969	1973	1974	1975	1976	1977	1978	
Exploitants et salariés agricoles	11,9	8,9	15,7	13,5	14,7	16,8	19,3	24,1	20,1	16,7	17,1	17,4	16,9	19,2	17,5	
Patrons de l'industrie et du commerce	47,5	50,6	56,7	55,2	58,1	50,4	56,6	58,7	25,9	24,4	25,5	27,6	20,1	23,9	24,7	ı
Cadres supérieurs et professions libérales	86,6	87,9	88	85,9	89,6	87,1	90,4	89,2	38,6	39,5	37,7	40,6	41,2	40,1	40,4	
Cadres moyens	73,6	76,2	77,9	79,2	82,2	81,3	79,7	78,1	33,4	31	32,6	32,6	32,4	31	34,5	
Employés	62,7	62,4	60,3	62,4	64,9	66,2	65,7	66,3	28,4	28,5	27,6	26,8	28,6	26,1	26,8	
Ouvriers	44,3	42,8	44,7	47,4	50,3	53,4	48,8	50,3	26,6	25,5	25,6	25,9	26,2	25,3	25,7	
Personnel de service	49,5	46	49,3	52,4	49,9	53,1	50,2	54	27,7	27,4	25,8	24,6	27,7	28	28,2	
Autres actifs	67,4	65,6	71,9	65,9	71,8	76,8	81,4	72,9	33,6	35,8	32,4	33,8	33	32,3	33,6	
Inactifs	31,7	30,2	31,5	33,5	34,9	35,9	38,5	37,6	35,1	33,9	36,5	33,4	34,1	32,2	35,7	
Ensemble	43,6	45	49,2	50,1	52,5	54	53,3	54,3	30,5	29,6	29,9	30	30,3	29,4	30,7	

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE du chef des ménage.	TAUX DE DEPART						NOMBRE MOYEN DE JOURNEES par personne partie.						
qu cher des menage.	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1973	1974	1975	1976	1977	1978	
Exploitants et salariés agricoles	3,7	3,2	3,4	5,2	5,5	5,8	8,6	11,8	12,3	12,1	13,1	12,8	
Patrons de l'industrie et du commerce	13,5	13,4	14,8	14,6	17,8	17	12,2	12	12,6	11,9	11,5	11,7	
Cadres supérieurs et professions libérales	50,5	46,9	50	53,1	54,5	60,2	15	13,2	14,9	16	15,1	14,3	1
Cadres moyens	30,8	33,6	36	36,4	31,8	40	13,7	12,7	12,4	12,8	12,4	14,8	9
Employés	18,2	20,3	19,5	22,2	20	25,5	15,2	13,8	11,5	12,2	13,6	12,2	
Ouvriers	7,4	8,1	9,6	9,2	8,2	10,7	13,7	12,8	11,8	13,5	13,3	12,9	
Personnel de service	18,3	12,1	10,1	11,8	9,8	14,8	12,3	14,1	10,4	13,2	16	11,9	
Autres actits	32,7	29,9	33,5	31,3	44,2	42,4	15,7	13	14,3	15,7	12,8	13,2	
Inactifs	11,2	13,4	11	13,6	13,2	14,2	23,1	25,6	23,7	23,6	21,1	21,5	
Ensemble	15,7	16,2	17,1	18,1	17,9	20,6	14,9	14,9	14,3	15,4	14,6	14,7	
			1]	1				 	j	

- 10 -

3° Pour les vacances d'été.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE du chef de famille.			TAU	X DE	DEP.	ART			NOMBE	RE MOY	EN DE	JOURN	EES PA	R PERS	ONNE 1	PARTIE
uu ener ue ramme,	1965	1969	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1965	1969	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Exploitants et salariés agricoles	8,4	7,8	14,2	12	13,7	14,9	17	21,5	21,6	17,6	16,1	16	15,5	14,7	17,4	16,2
Patrons de l'industrie et du commerce.	41,7	47,9	54,9	53,2	55,1	46	50,3	54,2	22,6	23,3	22,7	23,7	25,7	22,6	22	22,5
Professions libérales et cadres supérieurs	83,7	84,3	84,4	82,8	85,3	83,8	88,3	85,5	34,9	32	31,3	31,9	32,4	31,9	31,5	32,4
Cadres moyens	74,7	73,8	76	76,7	80,1	79,1	77,2	75,3	28,5	28,7	25,9	27,6	27,5	27,1	26,1	27,2
Employés	56,5	59,5	59,6	60,5	63,1	63,7	63,9	63,6	25,5	26,1	24,8	23,3	24,2	25,3	22,1	23,2
Ouvriers	41,4	41,6	44,1	46,2	48,7	52,1	47,2	48,7	24,5	25,3	24,1	24	24,5	24,3	23,9	23,6
Personnel de service	44	43,6	46,6	51,1	47,1	51,1	49,2	50,5	25,3	24,9	24,1	23	23,7	25,2	25,4	26,8
Autres actifs	52,6	63	69,5	64,6	70,8	73,8	78,1	70,8	36,3	28,1	28,5	27,3	27,4	27,1	25,7	27,4
nactifs	25	26,6	29,3	30,4	31,6	32,2	34,5	34,7	30	30,4	27,9	29,5	28,5	27,5	28,2	30
Ensemble	41	42,7	47,6	48,2	50,2	51,6	50,7	51,7	27,2	27,2	25,6	26,1	26,4	26,1	25,6	26,2

Depuis 1973, sont considérés:

- comme séjour d'hiver, ceux qui débutent entre le 1er octobre et le 30 avril;
- comme séjour d'été, ceux qui débutent entre le 1er mai et le 30 septembre.

L'analyse des départs selon la commune de résidence montre que le degré d'urbanisation est toujours l'un des facteurs dominant l'intensité des départs en vacances, tant en hiver qu'en été. En été, Paris et la Région parisienne enregistrent des taux de départ supérieurs à 70 % depuis 1965. En hiver 1978, ils étaient respectivement de 44.7 % et 35,1 %. Néanmoins, on constate une certaine évolution : pour la première fois, Paris et la Région parisienne enregistrent une baisse importante (respectivement 81,2 % au lieu de 85,7 % en 1977 et 78,7 % au lieu de 83,6 %), les vacances d'été étant les plus touchées. Par contre, les communes rurales, les agglomérations de moins de 20 000 habitants ainsi que les villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants connaissent un taux supérieur à celui enregistré en 1977. Le niveau des départs des habitants des villes movennes atteint, fait nouveau, celui des agglomérations de plus de 100 000 habitants et même le dépasse (61,8 % contre 61.6 (6); cela est surtout vrai pour les vacances d'été. Ainsi, Paris et son agglomération sont à leur tour touchées par la crise.

Enfin, les statistiques concernant les départs selon l'âge font apparaître une baisse significative du taux de départ des jeunes adultes de vingt à vingt-neuf ans, notamment en été, une stabilisation pour les tranches d'âge de cinquante à cinquante-quatre ans, de soixante à soixante-quatre ans et de soixante-dix ans et plus, celles-ci connaissant encore un niveau de départ inférieur à la moyenne nationale. À l'inverse, les jeunes de moins de vingt ans sont plus partis en vacances que la saison précédente mais moins souvent qu'en 1976. Seules les personnes âgées de trente à quarante-neuf ans et de cinquante-cinq à cinquante-neuf ans ont vu leur taux de départ progresser de façon significative. Les vacances d'hiver ont d'ailleurs enregistré la plus forte augmentation.

Une certaine saturation dans la durée des vacances :

Dans l'ensemble, à l'exception des exploitants et salariés agricoles qui ont écourté leurs séjours en 1978 (17,5 jours au lieu de 19,2 jours en 1977), la durée des vacances a été stable pour la majorité des Français et n'a progressé de façon importante que pour certains d'entre eux. On enregistre en effet une forte augmentation en 1978 du nombre de journées de vacances passées par les cadres moyens et les inactifs : respectivement 34,5 jours et 35,7 jours au lieu de 31 jours et 32,2 jours la saison précédente. Par contre, la durée des séjours des cadres supérieurs et professions libérales plafonne à 40 jours, celle des employés à 27 jours, celle des ouvriers à 26 jours, celle des personnels de service à

28 jours, celle des autres actifs à 34 jours et celle des patrons de l'industrie et du commerce à 25 jours ; elle a même parfois tendance à régresser légèrement. Notons cependant que ce sont toujours les cadres supérieurs et les professions libérales qui partent le plus longtemps en vacances, viennent ensuite les inactifs, les cadres moyens et les autres actifs. Les personnes âgées de soixantecinq ans et plus demeurent avec les jeunes de moins de vingt ans, les Français les mieux dotés en jours de vacances. Mais on constate que depuis 1969 les adultes de trente à quarante-neuf ans ont tendance à prendre des vacances de plus en plus longues (environ vingt-neuf jours au lieu de vingt-sept jours). Le tassement de l'écart entre les durées de vacances selon l'âge se confirme, les personnes âgées, notamment de soixante à soixante-quatre ans, partant en moyenne deux jours de moins qu'en 1974. D'une façon générale, la durée des séjours d'été est plutôt moindre qu'il y a treize ans pour la totalité des catégories socio-professionnelles (26,2 jours au lieu de 27,2 jours) et les vacances d'hiver ont également tendance à diminuer : 14,7 jours en 1978 au lieu de 14,9 jours en 1973.

Un regain d'intérêt pour la France :

Alors que l'année 1977 avait enregistré une diminution du nombre des séjours et des journées de vacances passées en France par les Français par rapport aux vacances à l'étranger, un accroissement très sensible est observé en 1978. On dénombre en effet 4 millions de séjours et 45 millions de journées de vacances supplémentaires passées en France par rapport à l'année précédente, soit plus que l'augmentation moyenne de 30 millions par an relevée depuis 1973 et de 33 millions de 1969 à 1973. Le renchérissement des prestations touristiques dans un certain nombre de pays voisins explique dans une certaine mesure ce regain d'intérêt pour la France. En effet, pour l'Allemagne, le Portugal, la Grande-Bretagne et la Suisse, la hausse des tarifs hôteliers et celle des prix de restauration a été plus rapide que celle des prix à la consommation.

Simultanément, on constate une relative stabilité quant au genre de séjour choisi par les Français. Si la mer régresse quelque peu (40,8 % des journées de vacances, au lieu de 41,2 % en 1977), elle conserve son attrait : près de 60 % des journées de vacances d'été ont été passées dans les départements littoraux, contre 54,5 % en 1967. Quant à la campagne, après avoir diminué de 1964 à 1975, le nombre de journées de vacances semble stationnaire (29 % depuis 1975, au lieu de 35,2 % en 1964). Pour la montagne et la ville, les chiffres ont également fort peu varié, totalisant respec-

tivement 19,8 % et 6,5 % des journées de vacances au lieu de 20,1 % et 6,1 % en 1975. La mer en été, la montagne en hiver restent les destinations privilégiées des Français.

La même stabilité est observée quant aux moyens de transport empruntés par les Français pour leurs vacances : pour 80,5 % des séjours c'est l'automobile, et pour 14,1 % le train. Sait-on que la voiture particulière accapare 22,2 % des dépenses touristiques courantes des Français et représente ainsi la première de ces dépenses !

Quant à l'évolution de la fréquentation touristique par mode d'hébergement, on constate : une diminution de l'accueil chez les parents ou amis (38,4 % des journées de vacances en 1978, contre 44,9 % en 1974), malgré la place de choix qu'il garde; une réduction sensible de la part de l'hôtel et de la location : respectivement 7,1 % et 14,8 % en 1978, au lieu de 8 % et 16 % en 1964. A l'inverse, le nombre de journées de vacances passées en résidence secondaire (13,9 % au lieu de 13 %) ainsi que sous la tente (18,1 % au lieu de 17 %) progresse par rapport à la saison précédente, et de façon régulière depuis 1964 (respectivement 10.7 % et 11,4 %). Les conditions météorologiques particulièrement favorables sont sans doute responsables d'une légère augmentation du nombre des journées de vacances passées sous la tente, surtout sur le littoral méditerranéen. Quoi qu'il en soit, ces observations mettent en relief la nécessité de mettre à la disposition des touristes des hébergements peu onéreux.

Le succès des vacances à l'étranger se confirme :

Depuis 1977, on assiste à une nette reprise des départs à l'étranger. On compte en effet en 1978, 8,2 millions de séjours et 165 millions de journées de vacances effectuées à l'étranger, soit 900 000 séjours et 20 millions de journées de plus que l'année précédente. Il faut cependant tenir compte dans cette évolution du retour des immigrés dans leur pays d'origine, qui a pour conséquence cette année d'augmenter la durée des séjours à l'étranger (36 % des séjours d'été contre 34 % en 1977).

Les	vacances	des	Français	à	l'étranger.
		Æn.	milliers)		

	19	77	19	78
PAYS DE DESTINATION	Nombre de séjours.	Nombre de journées.	Nombre de séjours.	Nombre de journées.
Espagne	1 967	40 399	2 100	42 700
Portugal, Andorre	623	17 278	800	20 000
Italie	1 043	20 419	1 300	26 200
Suisse	393	5 414	400	4 400
Allemagne fédérale, Autriche	414	6 535	400	5 800
Benelux, Scandinavie	363	4 539	400	5 700
Iles britanniques	621	8 6 44	600	8 700
Pays de l'Est	208	3 800	100	2 600
Algérie, Maroc, Tunisic	647	15 018	1 000	24 500
Autres pays méditerranéens (1)	531	10 685	500	12 000
Autres pays (2)	494	12 096	600	13 100
Total	7 304	144 827	8 200	165 700

⁽¹⁾ Autres pays méditerranéens: Yougoslavie, Grèce, Bulgarie, Turquie, Liban, Israël.

L'Espagne reste toujours la destination privilégiée des touristes français, mais on note le développement remarquable des séjours en direction de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (1 million de séjours au lieu de 647 000 en 1977) ainsi que vers l'Italie. Les destinations lointaines (Amérique, Asie, Afrique) continuent de progresser (600 000 séjours contre 494 000 en 1977). En revanche l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse enregistrent une baisse de fréquentation de la clientèle française, sans doute en raison de leur situation de change et des conditions climatiques peu favorables.

Parmi les moyens de transports utilisés pour se rendre à l'étranger, on relève que l'accroissement de la part de l'avion se confirme (29,5 % des séjours au lieu de 26,8 % en 1977) au détriment du train (12,8 %) et de la route (49,2 %). On note également l'essor plus modeste du transport par mer (4,8 % des séjours en 1978 contre 2,8 % en 1973).

Le nombre de journées passées au bord de la mer dépasse largement les autres types de séjour, avec 40,9 % des journées de vacances des Français à l'étranger. Quant au mode d'hébergement, les résidences de parents ou d'amis demeurent le lieu de séjour le plus fréquent (47,8 % des journées passées à l'étranger) ; le camping-caravaning fait quelques progrès (11,9 % des journées)

¹²⁾ Autres pays: Afrique, Asie, Amérique.

alors que la fréquentation des hôtels et des locations recule et demeure très faible : 20,5 % et 8,6 % des journées de vacances contre respectivement 24,8 % et 9 % en 1977.

Au terme de cette analyse des vacances des Français, il faut regretter l'absence de statistiques fiables sur le tourisme des fins de semaine, qui bien que différent, a le même but que les vacances (loisirs, repos) et sur le tourisme d'affaires. Votre commission souhaiterait que le critère qui sert à mesurer le taux des départs en vacances soit nuancé, voire changé (est actuellement considéré comme départ en vacances, le déplacement d'au moins quatre jours consécutifs ou trois nuits loin de son domicile).

b) La croissance ralentie du tourisme étranger en France.

Pour 1978, on estime à 26,8 millions le nombre de séjours (soit + 3,2 % par rapport à 1977 contre + 4,9 % de 1976 à 1977) et à 244,8 millions le nombre de nuitées (soit + 0,2 % par rapport à 1977 contre 4,4 % de 1976 à 1977) effectués par les touristes étrangers dans notre pays. Ainsi, l'expansion antérieurement notée a cédé la place à une situation stationnaire.

La durée moyenne des séjours a également tendance à diminuer: 9,1 jours au lieu de 9,3 jours la saison précédente, les touristes en provenance d'Europe écourtant leur séjour (8,6 jours au lieu de 8,9).

La clientèle européenne participe pour 81 % du total. Les visiteurs allemands sont les plus nombreux avec 6,6 millions de voyages, suivis par les Belges (5,3 millions), les Néerlandais (3 millions), les Britanniques (2,9 millions) et les Suisses (1,9 million). Les visites multiples sont en premier lieu le fait du tourisme d'affaires. Mais bon nombre d'étrangers (Belges, Allemands, Néerlandais...) possèdent des résidences secondaires en France, où ils séjournent à plusieurs reprises. Ce sont d'ailleurs ces voyages multiples qui expliquent que des populations peu nombreuses, comme celles de Belgique ou de Suisse, aient pu effectuer respectivement plus de 5 millions et près de 2 millions de voyages en France.

Par contre, la plupart des non-Européens ne viennent en France qu'une fois par an. En tête, les Américains qui avec 1,2 million de séjours, représentent près d'un tiers du flux touristique intercontinental. En deuxième position, les Canadiens avec 368 000 voyages, mais ils sont suivis de très près par les Japonais (360 000) qui les devanceront probablement à l'avenir. A noter, la progression des arrivées en provenance d'Argentine (18,5 %), du Brésil (15,2 %) et du Mexique (11,5 %).

L'Ile-de-France reste le premier pôle d'attraction des étrangers, suivi par les régions Rhône - Alpes et Provence - Côte-d'Azur. C'est par contre en Corse et en Bretagne qu'ils séjournent le plus longtemps. Les qualités naturelles de la France constituent son principal attrait, les voyages ayant exclusivement un but d'agrément représentant en effet 62,2 % des séjours et 66,7 % des nuités.

Les deux tiers des journées de vacances des étrangers en France sont recensées l'été. S'ils fréquentent volontiers l'hôtel (37,9 % des nuitées), les touristes étrangers recherchent de plus en plus des hébergements peu coûteux: les hôtels de catégorie économique (non classé, une et deux étoiles) jouent un rôle prépondérant devant l'hôtellerie de grand confort (quatre étoiles et luxe); de même, 19,5 % des nuitées sont passées chez des parents ou amis, 17,3 % en camping et 12,7 % dans des locations.

Notons enfin que si les visiteurs étrangers sont nombreux, ils dépensent peu.

Le tourisme étranger en France en 1978. (Estimations.)

PAYS	NOMBRE de voyages (millers),	POURCENTAGE augmentation 1978/1977 (nombre des voyages).	NOMBRE de nuitées (milliers),	DEPENSE moyenne par personne par jour (francs).	DURRE moyenne du séjour.	DEPENSE TOTALE recette touristique (millions).	POURCENTAGE des recettes touristiques.
Europe 1978	23 030 (+ 3,5)	+ 3,5	199 625 (+ 0,8)	94,1 (+ 9,4)	8,6 (— 3,4)	18 827,4 (+ 9,5)	76
Afrique 1978	966 (— 3)	— 3	19 685 (— 1,7)	44,6 (+ 5,7)	20,4 (+ 1,5)	878 (+ 3,8)	3,6
Continents américains 1978	1 954 (+ 1,3)	+ 1,3	17 396,4 (+ 1,6)	214 (+ 7)	8,9	3 761,3 (+ 9,5)	15,2
Asie, Australie, Océanie, Nouvelle- Zelande 1978	89 6 (+ 6)	+ 6	8 124 (+ 4,7)	156 (+ 12,2)	9,1 (— 1)	1 225,5 (+ 17,2)	5,2
Total 1978	26 846	+ 3,2	244 830	100,8	9,1	24 692,2	100
Pourcentage d'augmentation 1978/1977	3,2	- 4	+ 0,2	+ 9,6	_ 2,2	+ 9,7	ingeneral management of the control

N. B. — Les chiffres figurant entre parenthèses représentent le pourcentage d'augmentation par rapport à 1977.

c) Des résultats provisoires en faible progrès en 1979.

Selon les enquêtes instantanées menées par les services du tourisme, la saison d'hiver a été considérée dans l'ensemble assez satisfaisante, mais en légère baisse par rapport à la saison précédente. On a constaté une fréquentation en dents de scie plus accusée que les autres années (creux de la deuxième quinzaine de janvier et de la dernière semaine de mars particulièremnet marqués). Elle a été surtout sensible dans les Alpes du Nord, quoique celles-ci continuent de présenter les taux d'occupation les plus élevés, la clientèle des Pyrénées ne s'étant pas reportée sur ce massif comme la saison précédente.

De nombreux responsables de stations déplorent la façon dont les zones ont été définies, la date trop tardive des vacances de printemps (clientèle « saturée » de ski, neige non garantie) ainsi que celle de la publication du calendrier scolaire. La décision de faire débuter ou terminer les congés en milieu de semaine semble faire l'unanimité contre elle, celle-ci contribuant en effet à accentuer les écarts de fréquentation.

La fréquentation des stations de sports d'hiver par la clientèle française de séjour semble stationnaire, voire en diminution. Si les Français partent plus volontiers en vacances d'hiver, ils sont aussi bien plus nombreux à le faire hors de nos frontières: 11 % en 1978-1979, contre 8 % l'an dernier. Par contre, l'augmentation des clientèles belges, hollandaises principalement, ainsi que des clientèles allemandes et anglaises se poursuit. Les Allemands et les Belges semblent cependant avoir atteint un niveau à partir duquel il est difficile de progresser.

Si la saison semble moyenne quant au nombre de vacanciers, il en est de même en ce qui concerne leurs dépenses.

La venue en France en grand nombre des touristes étrangers (1), notamment européens, est apparue comme l'une des caractéristiques les plus nettes de cette dernière saison d'été. Cet accroissement de la clientèle étrangère a permis de compenser le tassement subi par la fréquentation française, et de maintenir ainsi la saison à un niveau satisfaisant. Ceci est particulièrement sensible sur le littoral et à la campagne, mais le phénomène se remarque également en montagne, dans les stations thermales et dans les villes. La croissance de la clientèle allemande (7 millions) est surtout observée sur le littoral, mais se retrouve aussi, à un degré moindre, dans les autres zones. Les Belges (5,5 millions) découvrent la montagne et les stations thermales (48 % d'entre elles bénéficient

⁽¹⁾ On estime pour 1979 à 30 millions le nombre des étrangers venus en France.

d'un accroissement de cette clientèle). Les Néerlandais (3,5 millions) augmentent eux aussi nettement quelles que soient les zones d'attraction, mais ils ont une prédilection grandissante pour la campagne. Les vacanciers britanniques semblent en moins rapide progrès, mais en progrès tout de même (3 millions); par contre, on constate un certain piétinement pour l'ensemble des autres clientèles (Etats-Unis: 5 millions; Canada: 400 000; Japon: 300 000; Brésil: 180 000; Australie: 180 000).

Partout, on observe une réduction de la durée des séjours et une tendance à limiter les dépenses. Les séjours à l'hôtel progressent très peu; le camping-caravaning en tire quelques bénéfices. On remarque aussi une diminution de la durée des séjours en meublés. Les locations d'un mois complet sont en régression; les vacanciers optent plus qu'à l'habitude pour des séjours de deux semaines. Enfin plusieurs communes d'accueil ou de passage enregistrent une progression non négligeable des groupes organisés. Ainsi, la tendance à l'économie se confirme.

2. — DES OBSTACLES PERSISTANTS ET LES REMÈDES QUI LEUR SONT PROPOSÉS

a) Le non-étalement des vacances.

En dépit des efforts menés par les Pouvoirs publics, la concentration des départs dans le temps et dans l'espace est une des grandes constantes des vacances des Français. 79,8 % des départs de vacances d'été se concentrent en juillet et en août. De même qu'en 1977, la pointe des départs en vacances ne s'effectue plus en août mais en juillet.

·	·		
	1976	1977	1978
		En pourcentage.))
Mai	3,7	4,2	4,5
Juin	8,9	8	7,4
Juillet	37,9	41,3	41,2
Août	42,7	38,8	38,6
Septembre	5,9	6,9	7,6
Ensemble de l'été	100	100	100
1		i l	

Répartition des séjours par date de départ en été.

Les séjours d'hiver ne sont pas mieux étalés : les deux tiers environ des migrations hivernales ont lieu à l'occasion des congés scolaires, soit à peu près le quart de la période. Ce sont les vacances de Pâques qui sont l'occasion du plus grand nombre de départs : 26 % de l'ensemble des départs hivernaux en 1978. A l'inverse, le mois de janvier n'est guère prisé.

La concentration dans l'espace se confirme. En effet, 80 % des vacances d'hiver et d'été ont été passées en 1978 dans cinq régions : la Bretagne, la Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Auvergne. A titre d'exemple, le département du Var qui compte habituellement 1,4 million d'habitants a reçu entre le 15 juillet et le 15 août 4 millions de visiteurs qui ont séjourné sur une bande de plage de 150 kilomètres de long et de 10 kilomètres de profondeur.

Hors ces régions privilégiées, la France touristique demeure le désert français !

Sait-on que les conséquences financières de la concentration des vacances ont été évaluées par le Bureau international du travail à 350 milliards de francs en 1977, en raison de la chute de l'indice industriel à 33,5 % au mois d'août, alors qu'elle est six fois moindre en Allemagne fédérale et vingt-deux fois moindre aux Etats-Unis?

Sait-on d'autre part qu'une étude de rationalisation des choix budgétaires (R. C. B.) effectuée en 1978 a conclu à un gain minimal de 480 millions de francs valeur 1976, sans compter les avantages qualitatifs (dont l'amélioration de la qualité de service de l'accueil chiffrée à 180 millions de francs), ni l'amélioration possible de la balance extérieure des services, dans une hypothèse d'étalement correspondant à un écrêtement de 30 % environ de la fréquentation de pointe (1), hypothèse réalisable à moyen terme (1985) ?

Cette étude fait apparaître notamment un gain de 241 millions de francs pour l'ensemble des hébergements provenant essentiellement du meilleur amortissement des investissements. En ce qui concerne les transporteurs, le principal bénéficiaire serait Air France (62 millions de francs en exploitation, 85 millions de francs en investissement). La S. N. C. F. n'enregistrerait que quelques gains minimes d'exploitation, inférieurs à 10 millions de francs. Quant aux ménages, les gains proviendraient essentiellement de ceux que redistribueraient les professions touristiques: baisse des prix de journée et du prix des transports. En particulier, l'on a vu que le prix de revient de la journée dans les villages de vacances serait

⁽¹⁾ Le jour de pointe en 1976 (août) a enregistré 13 millions de vacanciers (français et étrangers) simultanément présents sur tous les lieux de séjour.

abaissé de 12 % environ. En ce sens, on peut affirmer que l'étalement des vacances serait un des instruments les plus efficaces d'une politique sociale des loisirs et du tourisme. Ajoutons d'autre part que le bilan ne prend pas en compte tous les gains qualitatifs ou certaines économies qu'il est difficile de valoriser : moindre encombrement sur les lieux de séjour, réduction des heures perdues sur les routes, amélioration du confort dans les transports, meilleure gestion du « capital-congés » de certaines catégories de salariés... Par ailleurs, il est intéressant de noter que cette étude met en balance un surcoût faible pour les autres entreprises du système productif (industrie essentiellement) et même, sans doute à long terme, un gain de productivité de ces entreprises dû à une meilleure utilisation de l'outil de production industriel. Ces quelques observations justifient que la question de l'étalement des vacances soit désormais réglée dans les années à venir.

Dans le domaine de l'aménagement des rythmes scolaires, les actions menées par les Pouvoirs publics ont abouti à un important résultat. Il a été en effet décidé, après consultation des autorités régionales et académiques, d'organiser les vacances d'été par zone géographique et de fixer les dates de vacances sur une période triennale. Dès l'été 1980, les départs en vacances s'échelonneront en cinq groupes du 27 juin au 11 juillet.

Si l'aménagement des rythmes scolaires peut renforcer le pouvoir d'entraînement sur les entreprises, compte tenu de la concordance étroite entre les dates de départ en vacances et celles des vacances scolaires, il ne suffira pas à modifier fortement le comportement des ménages. En effet, il ressort de l'étude R.B.C. que 80,3 % de ceux qui prennent des vacances d'été choisissent de le faire à l'intérieur de la période du 1^{er} juillet au 31 août, alors qu'il n'y a pas plus de 40 % d'entre eux qui sont soumis à cette obligation du fait de la contrainte scolaire. Corrélativement, près de 60 % des ménages déclarent fixer leur date de vacances essentiellement en fonction de considérations professionnelles. La contrainte professionnelle intervient donc au premier chef dans la fixation des dates de vacances d'été, alors qu'elle n'intervient pratiquement pas dans les autres vacances conditionnées par le seul calendrier scolaire.

Les actions menées pour inciter les entreprises soit à organiser un régime de roulement, soit à décaler la date des fermetures doivent être développées. Des résultats très satisfaisants ont été obtenus dans l'industrie automobile. Il devrait en être de même pour les arsenaux, l'aéronautique, le S. E. I. T. A., les entreprises électriques et électroniques, la chimie, les assurances et les banques, branches pour lesquelles des négociations sont en cours.

Répartition de	s établissements	selon le	mode	d'attribution	des	congés.
----------------	------------------	----------	------	---------------	-----	---------

		CONGES és par fer		CONGES attribués par roulement.			
	1958	1970	1976	1958	1970	1976	
			(En pour	centage.)			
Ensemble	50,4	49,7	46,7	49,6	50,3	53 ,3	
tion (n. c. le bâtiment).	69,4	72,8	70,9	39,6	27,2	29,1	
Bâtiment et génie civil	55,8	60,3	59	44,2	39,7	41	
Transports	2,7	5,6	4,2	97,3	94,4	95,8	
et libérales	16,9	18,3	20,8	83,1	81,7	79,2	

Donner aux Français la faculté de choisir le moment de leur congé est le premier volet d'une politique d'étalement des vacances. Mais cette action doit être soutenue par des campagnes d'information et de promotion mettant en évidence les avantages des vacances hors saison. Les Français ont en effet tendance à fractionner leurs vacances et à les prendre au moment où ils peuvent se retrouver. L'étalement ne sera jamais atteint. Il est donc indispensable de développer les contrats d'animation des stations hors saison. L'opération « Juin en Bretagne » lancée en 1979 a été un succès. Pour les vingt-deux stations concernées, la fréquentation globale par rapport au mois de juin 1977 a augmenté de 10 à 15 %. L'extension de cette expérience en 1980 à la côte Atlantique et au Grand Sud-Ouest est accueillie particulièrement favorablement par votre commission.

Il convient enfin de rappeler que les actions d'aménagement du temps doivent aboutir à créer plus de souplesse, de flexibilité et de liberté de choix, et non à rajouter de nouvelles contraintes à celles qui existent déjà.

b) Les obstacles au départ.

46 % des Français ne partent toujours pas en vacances! Parmi les non-partants figurent ceux qui choisissent de ne pas partir. Votre commission souhaite sur ce point que la liberté de chacun soit sauvegardée et que l'action des médias comme des publicitaires ne culpabilise pas ceux qui ne partent pas. L'exigence du droit aux loisirs comporte le droit au non-départ.

D'autres ne partent pas pour des raisons professionnelles, comme les agriculteurs, les commerçants et artisans et les professionnels du tourisme. Des raisons tenant à l'âge (retraités, personnes âgées), à la santé (handicapés), et à la solidarité familiale expliquent aussi bon nombre d'empêchements personnels.

Pour remédier à ces obstacles, le Conseil supérieur du Tourisme a formulé certaines recommandations, dont nous retiendrons les plus significatives.

Concernant le monde agricole, il est indispensable de poursuivre et d'amplifier les expérience engagées pour organiser un service de remplacement des agriculteurs et favoriser l'information qui y contribue. Si le nombre de bénéficiaires augmente de 5 à 10 % chaque année, il n'a concerné en 1978 que 16 700 personnes. On constate qu'il est difficile de recruter des agents de remplacement, ce qui explique que les agriculteurs utilisent de plus en plus ce service en cas de maladie ou d'accident et font plutôt appel à l'entraide du voisinage pour leur départ en vacances. A cet égard, un aménagement des dispositions fiscales en vigueur pourrait favoriser la création des Groupements agricoles en coopératives (G. A. E. C.) qui permettent d'organiser le travail et rendent les vacances des agriculteurs plus souples et moins coûteuses.

Quant aux personnes âgées, outre des campagnes de sensibilisation du grand public sur les aspects bénéfiques du voyage et des vacances pour les personnes du troisième âge, il serait souhaitable que celles qui ne touchent que le minimum vieillesse puissent recevoir une aide spéciale de vacances sur le Fonds social du Fonds national d'assurance vieillesse.

Pour les personnes handicapées, en plus de la réalisation d'équipements adaptés, doit être créée une *Charte nationale handicapés*solidarité, soumise à l'approbation volontaire de l'ensemble des partenaires de la profession touristique et posant le principe d'un pourcentage systématique d'accueil des handicapés.

Enfin toutes initiatives favorisant le départ, le transport, l'accueil et l'animation de groupes, prenant en compte la famille comme groupe de base, doivent être encouragées. La S. N. C. F. pourrait notamment lier la réduction famille nombreuse pour le troisième enfant non pas à l'âge, mais au versement des allocations familiales au-delà de dix-huit ans, pour prolongation de scolarité.

Telles sont les recommandations que votre commission souhaite voir mises en œuvre.

Outre ces obstacles, l'obstacle financier explique à lui seul le non-départ de la plupart des Français (25 %). C'est pourquoi votre commission souhaite que le projet de titre-vacances, recommandé dans le rapport « Choisir ses loisirs », dont le Gouvernement avait approuvé les orientations en Conseil des Ministres du 30 novembre 1977 et qui a fait l'objet de plusieurs initiatives parlementaires, soit mis en œuvre au plus tôt. Sans méconnaître les difficultés techniques et financières de ce nouveau dispositif, nous jugeons nécessaire de rappeler l'intérêt que nous attachons à une orientation

importante pour la réduction des inégalités. L'effort de démocratisation des vacances doit être soutenu. Mais s'il faut favoriser le départ, il ne faut pas le séparer du droit à l'arrivée.

> * * *

Au terme de cette analyse de la consommation touristique, nous voudrions souligner le profond changement qui affecte les vacances des Français. Un nouveau tourisme est en train de naître. On assiste à un engouement extraordinaire pour le tourisme sportif, culturel, voire industriel. De même, le tourisme en espace rural réalise une percée significative. Préparer la France des loisirs aux mutations de demain, tel doit être aujourd'hui l'objectif d'une politique active du tourisme.

B. — L'apport du tourisme au développement de notre économie.

1. — Une industrie au tout premier rang de notre économie

L'industrie touristique est désormais au tout premier rang de notre économie. Les premiers résultats chiffrés du compte économique du tourisme nous apprennent que le chiffre d'affaires du Tourisme s'élève à plus de 180 milliards de francs en 1978 (non compris les dépenses des Français à l'étranger), dont 159 milliards de francs de dépenses courantes et 21 milliards de francs de dépenses en capital. Comparés aux résultats des autres branches d'activités, ces chiffres sont impressionnants. Ils correspondent à environ 8 % du produit intérieur brut (2 128,2 milliards en 1978) et à 12 % de la consommation nationale; ils sont supérieurs de plus de 50 % au chiffre d'affaires des industries automobiles et des moyens de transports terrestres (119,4 milliards de francs en 1978) et équivalents à la production totale de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (184 milliards de francs en 1978).

Les transports représentent une part considérable de cette dépense : plus de 49 milliards de francs (32,1%) dont 34 milliards de francs (22,2%) pour les seules automobiles privées. Il est par ailleurs intéressant de remarquer que les services des logements privatifs sont plus importants que les services des hébergements collectifs. Les Français ont en effet dépensé moins de 16 milliards de francs en hébergements non privatifs (hôtels, campings, villages de vacances, gîtes ruraux) contre plus de 25 milliards de francs en logements privatifs (résidences secondaires ou de parents et d'amis).

Extraits des comptes nationaux du Tourisme pour 1978.

A. — Répartition de la dépense nationale (courante) selon les différentes fonctions

CATEGORIES DE DEPENSES	MILLIONS de francs.	POURCENTAGE
1. — Consommation:		_
1.1. Hébergements non privatifs	21 143	13,6
1.2. Voyages à forfait	2 167	1 ,4
1.3. Transports	49 752	32,1
1.4. Cafés - restaurants	18 05 5	11,7
1.5. Loisirs et équipements récréatifs	11 76 6	7,6
1.6. Services logements privatifs	26 890	17,4
1.7. Autres biens et services (y compris ali-		
mentation)	2 5 14 0	16,2
Total	154 913	100 97,4
2. — Subventions et transferts	1 298	0,8
3. — Fonctions associées:		
3.1. Administration générale	73	
3.2. Formation	I	
3.3. Promotion		
3.4. Accueil des communes touristiques	,	
5.4. Accuent des communes touristiques	2 000	į
Total	2 879	1,8
4. — Total dépense intérieure courante	1	100
5. — Dépense intérieure en capital (estimation sommaire)	Ì	
6. — Total dépense intérieure		

B. — Répartition des dépenses courantes (sans subventions) selon les différentes catégories.

CATEGORIES	RESI- DENTS	ETRAN- GERS	TOTAL	POURCEN- TAGE
	Mil	lions de fra	nes.	
Hébergements non privatifs	15 463	5 680	21 143	13,6
Voyages à forfait	2 167	>	2 167	1,4
Transports	42 788	6 964	49 752	32,1
(Dont voitures particulières)	(30 468)	(3 986)	(34 454)	(22,2)
Cafés - restaurants	12 453	5 602	18 055	11,7
Alimentation	8 221	2 303	10 524	6,8
Loisirs et équipements récréatifs	9 781	1 985	11 766	7,6
Services de logements privatifs	25 850	1 040	26 890	17,4
Autres biens et services	10 905	3 711	14 616	9,4
Total	127 628	27 285	154 913	100
En pourcentage	82,4	17,6	100	>

C. — Répartition des dépenses courantes (hors subventions) selon les types de tourisme.

TYPE DE TOURISME	MILLIONS de francs.	POURCENTAGE
Tourisme d'agrément	91 657	59,2
Dont: Moins de 4 jours	(17 543)	(11,3)
Plus de 4 jours	(74 114) 33 846	(47,9) 21,8
Tourisme de santé	2 125 ————————————————————————————————————	82,4
Etrangers en France	27 285	17,6

Heureusement pour les hôteliers qu'il y a les touristes étrangers et les voyages d'affaires. Les premiers ont dépensé près de 6 milliards de francs en hébergement non privatif. Les seconds, comme le montre la répartition de la fréquentation touristique par nuitées, ont assuré aux hôtels 51 % de leur fréquentation. La part relativement faible de l'hôtellerie recèle un potentiel de développement important et donc de création d'emplois.

De même, le marché de l'emploi subit moins les contre-coups de la crise générale que l'ensemble des autres branches économigues. On estime en effet à 350 000 le nombre d'emplois directs dans le secteur hôtellerie, restauration et voyages et à 1 million celui des emplois indirects. Avec 32 000 créations d'emplois nouveaux par an depuis quatre ans, le tourisme témoigne d'un dynamisme réconfortant. Une simulation réalisée par l'I. N. S. E. E. sur l'évolution de l'économie française pour les années 1976 à 1983 prévoit une baisse de l'emploi de 520 000 personnes dans l'agriculture, de 466 000 dans l'industrie, mais néanmoins une progression globale de 288 000 unités due essentiellement au secteur des services. Nos principales sources d'emplois se trouveront donc demain dans cette industrie. Ces résultats justifient l'intérêt que porte votre commission à l'élaboration de statistiques précises sur l'emploi dans les principaux secteurs du Tourisme et au développement de la formation.

Estimation de la fréquentation touristique en 1978.

(En milliers de nuitées).

	NATIONAUX										
MODE D'HEBERGEMENT	BERGEMENT Agréments. Courts Santé. Affaires.		Agréi Courts	ments.	Santé.	Affaires.	Etran-	TOTAL			
	séjours et week-end.	Vacances.	Sante.	Ananes.	total.	séjours et week-end.	Vacances.	Sante.	Allanes.	gers. Total.	
Hôtellerie et parahôtellerie	11 927	60 231	6 392	114 808	193 358	8 165	54 565	43	34 755	97 528	290 886
Autres hébergements meublés sans service	7 670	113 356	7 239	1 999	130 264	128	22 295	179	11 399	33 839	164 103
Hébergement de plein air	9 167	125 441	1 194	706	136 508	1 699	41 897	26	2 459	46 081	182 589
Résidences secondaires	28 421	97 057	122	2 234	127 834	372	15 009	ε	2 298	17 679	145 513
Chez parents et amis	149 295	267 089	570	10 426	427 380	2 545	33 609	દ	11 086	47 240	474 620
Autres	1 104	37 246	1 525	2 374	42 249	430	1 460	2	587	2 479	44 728
Total	207 584	700 420	17 042	132 547	1 057 593	13 339	168 835	88	62 584	244 846	1 302 439
Répartition	19,6	66,3	1,6	12,5	100	5,5	68,9	£	25,6	100	
En pourcentage	15,9	53,8	1,3	10,2	81,2	1	13	ε	4,8	18,8	100

ا گاھ On rappellera enfin que les services du Tourisme évaluent en 1978 à 45 milliards de francs les transferts monétaires des régions urbaines vers les régions rurales. L'effet de redistribution géographique de la richesse nationale ainsi mis en relief mériterait des chiffrages plus précis. Votre commission souhaite que, dans le cadre de la préparation du VIII^e Plan, soient crées des centres d'observation touristiques dans chaque région française permettant à l'avenir l'élaboration des comptes économiques régionaux.

2. — Des résultats positifs mais encore fragiles au titre des échanges extérieurs

Le tourisme a apporté 26,663 milliards de francs en devises en 1978 à notre balance des paiements, soit plus que nos exportations de produits agricoles, l'équivalent de nos exportations automobiles (98,2 %) et 43 % de notre facture énergétique. Le tourisme est ainsi devenu l'une des toutes premières activités exportatrices de notre pays et un secteur déterminant pour l'équilibre de notre commerce extérieur.

Si le caractère positif du solde de la balance des paiements touristiques avec l'extérieur n'est pas à mettre en doute, l'excédent constaté demeure encore fragile.

En effet, contrairement aux chiffres de la Banque de France, qui font apparaître un excédent remarquable (+ 7,879 milliards de francs), les estimations de la Direction du Tourisme, fondées sur les flux touristiques sont nettement moins optimistes : l'excédent des échanges ne serait plus que de 2,4 milliards de francs excursionnistes compris et de seulement 1 milliard de francs excursionnistes non compris.

Ce dernier chiffre s'interprète comme un recul du solde touristique par suite d'un taux de croissance plus important des départs des Français à l'étranger et d'une très faible augmentation des arrivées d'étrangers en France.

Balance des échanges touristiques avec l'extérieur selon la Banque de France.

	1977 1978		VARIATION en pourcentage.
	En million	s de francs.)	
Receites	21 591	26 663	≟ 23,80
Dépenses	19 274	19 284	0,05
Solde	+ 2 267	+ 7 379	+ 225,50

Balance des échanges touristiques avec l'extérieur selon la Direction du Tourisme.

		197	7			1 9	978				VARI en pou		
		(E	n m	illions	de fi	ancs.)						
Recettes	22 3		23	900)	24	692	(26	915)	+	10,5	(+	12,60)
Dépenses	20 9	21 (21	760)	23	6 58	(24	480)	+	13,10	(+	12,50)
Solde	+ 1 4	16 (-	÷ 2	140)	+ 1	034	(+	2	435)	_	36,90	(+	13,80)

L'analyse par pays permet de localiser l'écart avec la Banque de France principalement sur les échanges avec la Suisse et les pays de la zone franc. Or pour ces pays de nombreux paiements ne correspondent pas à des opérations de Tourisme au sens communément entendu.

Echange au titre du tourisme avec l'extérieur.

- 1. Pour la Banque de France.
- 2. Pour la Direction du Tourisme.

Années 1977 et 1978.

		1977			1978	
	Recettes.	Dépenses.	Soldes.	Recettes.	Dépenses.	Soldes.
			En millior	s de franc	s.)	
Allemagne: Banque de France Direction du Tourisme (1)	3 739 4 972	1 408 950	+ 2 331 + 4 022	4 889 5 466,7	1 375 4 462	+ 3 514 + 1 004,7
Belgique: Banque de France Direction du Tourisme (1)	1 263 4 755	812 323	+ 451 + 4 432	1 832 5 166,7	777 369	+ 1 055 + 4 797,7
Canada: Banque de France Direction du Tourisme (1)		142 148	+ 99 + 574	236 716,9	138 181	÷ 98 + 535,9
Espagne: Banque de France Direction du Tourisme (1)	1 667 696	3 285 4 100	— 1 618 — 3 404	1 453 753,8	3 669 4 462	+ 2 216 3 708,2
Etats-Unis: Banque de France Direction du Tourisme (1)	5 085 2 082	3 30 6 649	+ 1 779 + 1 433	5 087 2 340,8	3 729 790	+ 1 358 + 1 550,8
Grande-Bretagne: Banque de France Direction du Tourisme (1)	1 963 2 376	870 1 772	+ 93 + 604	2 688 2 577,4	1 630 1 763	+ 1 058 + 814,4
Italie:					į	
Banque de France Direction du Tourisme (1)	712 655	2 073 3 600	1 361 2 945	860 771	2 288 4 487	— 1 428 — 3 716
Pays-Bas:						
Banque de France Direction du Tourisme (1)	750 1 968	301 340	+ 449 + 1 628	931 2 128,7	345 444	+ 586 + 1 684,7
Suisse:						
Banque de France Direction du Tourisme (1)	3 148 815	1 617 986	+ 1 531 171	4 751 1 020	1 182 1 044	+ 3 569 - 24
Zone franc:						
Banque de France Direction du Tourisme (1)		416 420	+ 682 190	1 564 260	501 510	+ 1063 $- 250$
Autres pays:						
Banque de France Direction du Tourisme (1)	1 875 3 066	4 044 7 633	2 169 4 567	2 372 3 490,2	3 650 5 146	— 1 278 — 1 655,8
Total:						
Banque de France Direction du Tourisme (1)		19 274 20 921	+ 2 267 + 1 416	26 663 24 692,2	19 284 23 658	+ 7 379 + 1 034,2

^{·1)} Excursionnistes non compris.

Ainsi, seuls les chiffres de la Direction du Tourisme donnent un aperçu significatif de l'évolution réelle de nos échanges avec l'extérieur.

Rappelons que l'objectif du VII Plan au titre de échanges avec l'exiérieur était d'obtenir en 1980 un excédent de 2,5 milliards de francs constants 1975. Cet objectif est largement dépassé si l'on considère les chiffres de la Banque de France, mais ne sera probablement pas atteint si l'on considère ceux de la Direction du Tourisme. On ne peut s'empêcher de rapprocher le caractère fragile de ces résultats du renforcement de la concurrence internationale. En effet, si les arrivées en France de touristes étrangers progressent de 10 % par an, les départs des Français vers l'étranger augmentent régulièrement de 15 à 16 % et ils séjournent et dépensent deux fois plus que les étrangers. Face à une telle évolution, notre balance des paiements risque de devenir déficitaire.

3. — Des perspectives de croissance

La France dispose d'un potentiel touristique qui lui permet de prétendre à un accroissement substantiel de ses recettes touristiques. En effet, dans d'autres pays, les recettes touristiques représentent 15 à 20 % des exportations (Autriche, Grèce, Portugal...). Le tableau qui suit montre que si la France se situe dans un rang fort honorable, elle n'est pas encore à la hauteur de certains autres pays.

Recettes et dépenses enregistrées au titre du tourisme international en 1977 et 1978 par les pays de l'O. C. D. E.

(Chiffres arrondis en millions de dollars E.U.)

PAYS DECLARANT	TOUS PAYS						
Recettes, dépenses.	1977	1978	Pourcentage.				
Allemagne:			F				
Recettes	3 972.1	4 813,3	+ 21,2				
Dépenses	10 979	14 396.5	+ 31,1				
Autriche:							
Recettes	3 748,2	4 716.4	+ 25,8				
Dépenses	2 099,5	2 461,5	17.2				
Belgique, Luxembourg:			•				
Recettes	1 163,1	1 248.8	+ 7,4				
Dépenses	1 889,3	2 345,1	≟ 24,1				
Danemark:		•	1				
Recettes	939.9	1 124.9	→ 19.7				
Dépenses	942,2	1 146.3	21,7				

PAYS DECLARANT	TOUS PAYS						
Recettes, dépenses.	1977	1978	Pourcentage				
Espagne:							
Recettes	4 003 533	5 488 567	+ 37,1 + 6,4				
Finlande:	1		İ				
Recettes Dépenses	355 355	419 378	÷ 18 ÷ 6,5				
France:	1		į				
Recettes	4 384 3 922,7	5 903 4 271,9	÷ 34,6 ÷ 8,9				
Grèce:							
Recettes	980,7 89	1 326,3 142,2	+ 35,2 + 59,8				
Irlande:			1				
Recettes	344,9 237,3	462,5 348,1	+ 34,1 + 46,7				
Islande:	ļ						
Recettes Dépenses	15,3 26,9	18,8 32,7	÷ 22,9 ÷ 21,6				
Italie:							
Recettes	4 762,4 893,9	6 284,7 1 205,9	+ 32 + 34,9				
Norvège :							
Recettes	485,2 870,3	55 7,7 1 0 61,1	+ 14,9 + 21,9				
Pays-Bas :							
Recettes	1 110 2 454	1 254 3 401	+ 13 + 38,6				
Portugal :							
Recettes Dépenses	405,3 135,5	599,8 161,5	+ 48 + 19,2				
Royaume-Uni :	·						
Recettes	3 803 1 918	4 464 2 813	+ 17,4 + 46,7				
Suède:	·		1				
Recettes Dépenses	446 1 243	538 1 401	÷ 20,6 + 12,7				
Suisse:							
Recettes Dépenses	1 943 1 114	2 446 1 668	+ 25,9 + 49,7				
Turquie:							
Recettes Dépenses	204,9 268,5	230, 4 102,5	+ 12,4 61,8				
Canada:							
Recettes Dépenses	1 616 2 829	1 722 2 968	+ 6,6 + 4,9				
Etats-Unis:							
Recettes	6 164 7 451	7 070 8 364	+ 14,7 + 12,3				

PAYS DECLARANT	TOUS PAYS						
Recettes, dépenses.	1977	1978	Pourcentage.				
Australie : Recettes Dépenses	346	393	+ 13,6				
	572	689	+ 20,5				
Nouvelle-Zélande : Recettes Dépenses	155	165,7	+ 6,9				
	281,1	376,2	+ 33,8				
Japon : Recettes Dépenses	425	470	+ 10,6				
	2 152	3 717	+ 72,7				
Yougoslavie : Recettes Dépenses	840,9 »	b	D D				

Or, l'explosion du tourisme ne peut être considérée comme un phénomène passager. La dynamique particulière de ce secteur est illustrée par le fait que les mouvements touristiques internationaux estimés à 115 millions d'arrivées en 1965, sont passés à 265 millions en 1978. Les paiements, au titre du tourisme international de la zone O. C. D. E., qui représente 70 % des mouvements touristiques dans le monde. ont atteint 50 milliards en 1978 contre 20 milliards en 1972, soit plus du double en l'espace de six ans. Il est significatif que cette situation a été acquise malgré la conjoncture économique peu favorable de ces dernières années. Des facteurs socio-économiques puissants semblent assurer son développement à long terme telles la croissance des revenus et la réduction du temps de travail. Selon l'Organisation mondiale du Tourisme (O. M. T.), le monde comptera 3 milliards de touristes par an en l'an 2000 (1,2 milliard en 1978). L'industrie du Tourisme a donc un bel avenir.

« Avant la fin du siècle, le Tourisme sera la première industrie du monde ». Cette affirmation, récemment émise par Herman Kahn, n'apparaît pas d'un optimisme excessif, mais à la condition que l'activité touristique, comme les autres, s'adapte aux données économiques nouvelles: le choix de genres de loisirs qui économisent l'énergie et n'utilisent pas exagérément l'espace s'impose à nous aujourd'hui.

C. — Un impératif catégorique : promouvoir et commercialiser le marché français.

Le maintien et l'affermissement du solde excédentaire de nos échanges avec l'extérieur nécessite la poursuite d'un effort de promotion vigoureux pour pénétrer davantage les marchés étrangers et pour que les Français investissent une plus grande part de leurs dépenses de loisirs dans leur propre pays.

1. - LA PROMOTION A L'ÉTRANGER

L'action de promotion du tourisme français à l'étranger vise une clientèle à pouvoir d'achat élevé, mais aussi une clientèle voyageant hors saison et dans les régions encore insuffisamment fréquentées. L'expérience faite à Londres de l'installation d'une antenne de la Fédération nationale des Gîtes de France est une heureuse initiative. Elle pourrait être étendue à d'autres pays. Votre commission insiste en effet sur la nécessité de promouvoir notre espace rural-auprès des étrangers.

Au souci gouvernemental de pénétration de nouveaux marchés étrangers, ont répondu en 1979 :

- d'une part, la création du groupement d'intérêt économique « Bienvenue en France » dont la mission est de favoriser le regroupement des moyens techniques et financiers de l'administration et des principaux exportateurs français de produits touristiques et de promouvoir, sur les marchés lointains comme l'Amérique latine, les pays du golfe d'Arabie, l'Océanie et l'Australie, de nouveaux produits;
- d'autre part, il a été procédé à une restructuration d'ensemble du dispositif de promotion du tourisme français à l'étranger, basée sur deux principes : concentration sur les marchés prioritaires et meilleure couverture de ces marchés par décentralisation des postes. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 1979, ont été installées, à côté des représentations régionales ou nationales, des représentations générales chargées de coordonner tout un secteur géographique, permettant de la sorte une meilleure couverture des marchés et une prospection plus efficace grâce à la mise en commun de leurs moyens.

Représentation générale pour l'Amérique du Nord (New York), avec six représentations régionales :

- Québec (Montréal);
- Canada britannique (Toronto);

- côte Est des Etats-Unis (New York);
- Middle Ouest (Chicago);
- Texas (Dallas);
- côte Ouest des Etats-Unis (San-Francisco, bureau à Los Angeles).

Représentation générale pour l'Europe du Nord et Centrale (Francfort), avec quatre représentations nationales :

- République fédérale allemande (Francfort, bureau à Düsseldorf) ;
 - _ pays scandinaves (Copenhague);
 - Suisse (Zurich, bureau à Genève);
 - Autriche (Vienne).

Représentation générale pour la Grande-Bretagne et l'Irlande (Londres).

Représentation générale pour le Benelux (Bruxelles), avec deux représentations nationales :

- Belgique et Luxembourg (Bruxelles);
- Pays-Bas (Amsterdam).

Représentation générale pour la Méditerranée centrale (Milan), avec une représentation nationale :

- Italie (Milan, bureau à Rome), et une représentation déléguée à Air France :
 - Grèce (Athènes).

Représentation générale pour la péninsule Ibérique (Madrid), avec une représentation nationale :

- Espagne (Madrid, bureau à Barcelone), et une représentation déléguée à Air France :
 - Portugal (Lisbonne).

Représentation générale pour l'Extrême-Orient et l'Asie du Sud-Est (Tokyo), avec une représentation nationale :

- Japon (Tokyo).

Cette représentation générale aura également la charge de la zone Pacifique et de l'Australie.

Par ailleurs, la création du groupement d'intérêt économique a conduit l'administration du Tourisme, dans un souci de concentration des moyens et d'harmonisation, à limiter à seulement deux pays (Grèce et Portugal) ses accords avec les compagnies de transports aériens Air France et U. T. A., chargées de la représenter et de mener, pour son compte, des actions promotionnelles dans les pays où elle ne dispose pas d'antenne officielle. L'administration du Tourisme dispose ainsi, à ce jour, de vingt-trois bureaux répartis dans quatorze pays.

Pour le reste, le réseau des représentations à l'étranger, actuel-lement au nombre de dix-huit, demeure exclusivement implanté en Europe (onze), en Amérique du Nord (six) et au Japon (un), soit dans douze pays en tout. Il convient de souligner ici l'insuffisance de leurs moyens: à titre d'exemple, les quatre représentants de la France aux Etats-Unis ne disposent, pour leur budget de frais de déplacement, que de 45 000 F par an, pour un marché de 250 millions d'habitants rapportant 2,5 milliards de francs de devises à notre pays! Les moyens des services du Tourisme n'étant pas illimités, votre commission souhaite que les services de l'expansion économique à l'étranger se préoccupent activement de « vendre la France ». Les conseillers et attachés commerciaux pourraient être utilement spécialisés dans les questions touristiques.

Une comparaison internationale portant sur l'effort budgétaire en faveur de la promotion sur les marchés étrangers par les principaux pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord amène à constater que l'effort de promotion touristique français n'est pas proportionné à l'ampleur de la vocation touristique à laquelle notre pays peut prétendre, ni aux ressources des marchés étrangers.

Budget consacré par les administrations nationales du Tourisme de différents pays à la promotion sur les marchés étrangers en 1977 (derniers chiffres disponibles).

	(En dollars des Etats-Unis.)
Canada	14 000 000
Grande-Bretagne	(1) 13 292 092
Etats-Unis d'Amérique	12 699 000
Irlande	7 500 000
Espagne	7 000 000
Belgique	6 020 000
Danemark	4 102 141
République fédérale d'Allemagne	3 500 000
France	3 140 000
Pays-Bas	2 838 000

(1) En 1979 (Source British Tourist Authority). Chiffres non disponibles pour l'Italie.

Source: Organisation mondiale du Tourisme.

Un autre aspect de la promotion du tourisme à l'étranger ne doit pas être négligé: il s'agit de l'exportation d'équipements et de techniques touristiques. A cet égard, nous soulignerons la remarquable percée réalisée par certaines entreprises touristiques, qu'il s'agisse du Club Méditerranée ou de nos grandes chaînes hôtelières (Novotel, Méridien) qui, avec 30 000 chambres construites à l'étranger, se situent au deuxième rang mondial, très près des Etats-Unis. Après la période de vogue du Moyen-Orient, ces chaînes tendent

à diversifier leurs implantations vers les pays de l'Est, l'Afrique, l'Amérique du Sud, les Etats-Unis et le marché chinois. Une politique active de coopération internationale doit être poursuivie, car elle peut, sur certains marchés, ouvrir la voie aux efforts de la profession ou conforter certaines percées de l'industrie hôtelière.

2. — La reconquête du marché français

De nombreux Français, de même que les professionnels du Tourisme, connaissent moins bien le marché français que les marchés étrangers. Faire découvrir et reconquérir le marché national, tel est l'objectif qui doit prédominer à tous les niveaux, surtout si l'on sait qu'un vacancier français rapporte deux fois plus qu'un étranger qui vient dans notre pays. Il importe également que les bénéfices du tourisme étranger en France contribuent à l'amélioration de la qualité des loisirs des Français.

Mené depuis déjà trois ans par les Services du Tourisme, l'effort de promotion de la France auprès des Français s'est poursuivi cette année.

Ainsi, a été créé un Centre national d'information et de documentation sur le tourisme, les vacances et les loisirs, plus communément dénommé « France-Information-Loisirs » (F. I. L.), qui doit contribuer à la politique d'accès des Français aux loisirs en France par une meilleure information sur les possibilités que leur offre leur pays.

L'objectif de France-Information-Loisirs est triple :

- faire travailler dans le même sens tous ceux qui diffusent de l'information sur le tourisme et les loisirs pour leur apprendre à mieux se connaître et à coopérer plus étroitement;
- éliminer les double emplois et les gaspillages et fournir une information plus homogène, moins coûteuse et mieux diffusée;
- s'adresser de façon plus particulière aux catégories jusqu'alors défavorisées dans l'accès aux loisirs, parmi lesquelles les jeunes, les ruraux, les handicapés, les personnes âgées, c'est-à-dire tous ceux pour lesquels une information plus adaptée est la condition du départ en vacances.

France-Information-Loisirs n'est pas une structure lourde destinée à se substituer aux organismes existants, mais essentiellement une banque de données sur le tourisme et les loisirs, un lieu de contacts avec le public et un élément d'animation du réseau des organismes d'information touristique locaux, régionaux, nationaux, professionnels et associatifs. France-Information-Loisirs a donc ouvert vingt points d'information, notamment dans les offices du tourisme, les préfectures et centres commerciaux. Le fichier regroupe actuellement une importante documentation qu'il faudra actualiser. Pour cela, France-Information-Loisirs disposera des moyens de la télématique. Une étude a été engagée avec le concours de la mission à l'informatique du Ministère de l'Industrie qui a retenu le projet France-Information-Loisirs, au titre des projets exemplaires engagés par l'administration. En 1979, son programme a porté sur la collecte de l'information, la création d'antennes en province et le lancement de plusieurs campagnes: Guides loisirs accueil, Juin en Bretagne, Promotion Antilles.

Votre commission a également noté avec intérêt le lancement pour 1980 d'une campagne de promotion nationale conduite en liaison avec les compagnies nationales Air Inter, S. N. C. F. sur une image de marque « France », afin de contrebalancer l'action de promotion des offices étrangers de tourisme sur le marché français. Des initiatives de ce type doivent être encouragées.

De même, des efforts importants ont été faits au niveau local et régional pour organiser et développer le tourisme réceptif. Au plan régional, on notera la publication, malheureusement tardive, de neuf guides loisirs accueil regroupant l'ensemble des informations sur les possibilités d'accueil et de loisirs des régions. Ces guides devraient couvrir l'ensemble des régions en 1980. Au plan départemental, douze centrales de réservation « Loisirs-Accueil » destinées à assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations de loisirs et d'accueil proposées, principalement en espace rural, ont été créées. Leur nombre devrait tripler au cours des deux années à venir. Elles seront dotées de moyens informatiques et reliées au réseau de France-Information-Loisirs. La première centrale à en bénéficier sera celle de la Lozère. Pour l'instant, 50 à 90 % des lits gérés par ces centrales sont des gîtes ruraux, les autres produits (hôtels, meublés, campings, villages de vacances...) demeurent en nombre limité, car les services de réservation sont encore mal connus des propriétaires. Toutefois, si ces services n'ont pas encore atteint leur pleine efficacité, il est indéniable qu'ils ont modifié les données de l'organisation touristique locale. Les possibilités qu'ils offrent permettent d'envisager des investissements dont la rentabilisation sera ainsi facilitée.

Toutes ces actions départementales et régionales en faveur de la promotion et de la commercialisation de notre potentiel touristique doivent être poursuivies et intensifiées. La conjonction de la création de France-Information-Loisirs avec le retour à une politique de subventions plus vigoureuse en faveur des associations de tourisme social (+ 37,9%), des syndicats d'initiative (+ 133,6%), et des comités régionaux de tourisme (+ 127%) devrait certainement aboutir à des résultats significatifs. Votre commission avait souhaité, l'an dernier, que tous les comités régionaux de tourisme soient dotés de crédits de fonctionnement adaptés à leur mission. On peut constater aujourd'hui que le Gouvernement a tenu compte de cette recommandation puisque, outre le doublement de leur dotation, ils se voient, de surcroît, déchargés des dépenses de fonctionnement des délégations régionales qu'ils assumaient partiellement jusqu'à présent.

Un problème incident qui concerne l'ensemble des efforts de promotion du tourisme français doit être évoqué ici. On estime en effet à 11 % la part du tourisme réceptif dans le chiffre d'affaires des agences de voyages (9,5 milliards de francs en 1978). Ces médiocres résultats s'expliquent par une situation fiscale paradoxale. Ainsi, lorsque les agences de voyages envoient des Français à l'étranger, elles ne supportent pas la T.V.A. En revanche, lorsqu'elles font venir des étrangers en France, c'est considéré comme une importation et elles paient la T. V. A. Si l'on souhaite « vendre la France », il est indispensable d'aboutir à un aménagement de cette fiscalité. Il convient, en outre, d'attirer l'attention du Gouvernement sur les débordements abusifs du paracommercialisme dans le domaine de la vente des voyages. La profession du « prêt à partir », jusqu'à présent demeurée artisanale, connaît aujourd'hui une véritable révolution avec l'entrée en force de puissantes sociétés sur le marché de la distribution. Plusieurs organismes financiers (Crédit agricole, Crédit mutuel, Banque populaire), les grandes surfaces (Carrefour, Euromarché « vacances orange », Coop (colis épargne ») ainsi que les caisses d'épargne et de nombreuses associations se mettent à vendre des voyages.

Consciente de l'effet bénéfique de la concurrence pour le consommateur et la profession, votre commission estime toutefois qu'elle doit jouer sur des bases saines et égales et ne pas être faussée par des facilités particulières dont pourraient disposer certains de ces organismes. Or, non seulement l'intervention des grands organismes financiers sur le marché de la vente des voyages introduit un déséquilibre excessif dans les conditions normales de la concurrence, mais encore elle paraît contestable au regard de la loi du 11 juillet 1975 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours, qui a retenu, dans l'intérêt même du consommateur, la notion de l'exclusivité de l'activité. Votre commission demande donc au Gouvernement de lui faire part des mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

3. — La promotion de produits touristiques nouveaux et attractifs

La mise en valeur touristique de notre territoire nécessite que l'on concentre les efforts de promotion sur des produits offrant des potentialités de développement importantes. Deux marchés retiendront ici notre attention.

a) Le tourisme de congrès.

La France ne représente que 2 % du marché international des congrès. Elle accueille aujourd'hui cinq fois moins de congrès que la Suisse. Or, un congressiste dépense trois fois plus de devises qu'un touriste ordinaire et il le fait en dehors des saisons de vacances.

Outre un manque d'équipements manifeste (Cannes, Nice), la France ne dispose pas, contrairement à d'autres pays comme le Japon, l'Allemagne fédérale ou l'Italie, d'une structure unique de coordination, d'information et de promotion des congrès. Elle agit en effet sur les marchés extérieurs en ordre dispersé ; qu'il s'agisse des villes de congrès, des chaînes hôtelières ou des compagnies aériennes, chacun se présente séparément. Il y a là une situation à redresser. Une structure regroupant, sous l'égide de la Direction du Tourisme, tous les partenaires intéressés par l'organisation de congrès internationaux (villes de congrès, palais des congrès, Air France, la S. N. C. F. et les chaînes hôtelières) devrait être prochainement créée. Il semblerait que l'on s'oriente vers la constitution d'un groupement d'intérêt économique spécialisé. Votre commission demande au Gouvernement de lui préciser la forme juridique qui a été retenue pour ce nouvel organisme ainsi que les missions et les moyens qui lui seront dévolus. Elle souhaite également un renforcement des interventions de l'administration du tourisme dans le domaine des équipements.

b) La relance du thermalisme.

Avec quatre-vingt-seize stations, la France possède un potentiel thermal supérieur à celui des pays d'Europe occidentale réunis. Or, seulement 1 % des Français contre 2 % des Italiens et 2,5 % des Allemands vont en cures thermales. En 1978, nos stations ont accueilli trois fois moins de curistes que l'Allemagne (452 118 curistes contre 502 675 en 1977).

Les blocages de l'essor de cette industrie sont connus: ils tiennent à la diversité des tutelles administratives (tourisme, santé...), à l'insuffisance de la formation médicale dans le domaine des thérapeutiques thermales, au vieillissement et à l'inadaptation des équipements thermaux et hôteliers. Ils résultent aussi de la conception trop étroitement médicale des cures thermales, la dimension touristique du thermalisme ayant été en effet trop souvent sacrifiée.

L'administration du Tourisme encourage la création et la modernisation des établissements thermaux par l'octroi de prêts du Fonds de développement économique et social (8,67 millions de francs ont été accordés en 1978). Elle favorise également l'hôtellerie thermale, notamment par l'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier suivant un régime privilégié, puisque toutes les stations hydrominérales classées sont incluses dans la liste des zones primables. En outre, elle participe au financement du programme thermal pour le Massif Central.

Toutes ces actions doivent être poursuivies et intensifiées si l'on veut aboutir à la nécessaire rénovation d'un potentiel d'accueil trop longtemps négligé.

La décision de créer une mission interministérielle chargée d'arrêter les principes d'une nouvelle politique du thermalisme est accueillie favorablement par votre commission. Une politique renouvelant le thermalisme touristique en fonction des aspirations de la clientèle permettra d'ouvrir des régions entières au tourisme international. La généralisation des formules du type des forfaits « Tourisme-Santé » qui répond à cet objectif devrait être un élément important de cette politique.

Votre commission tient également à attirer particulièrement l'attention du Gouvernement sur l'intérêt de la promotion du thermalisme pour le développement de nos économies régionales. Une étude récente a en effet montré que près de 80 % des salaires et revenus créés par le thermalisme reste dans l'économie locale.

En conclusion, votre commission souhaite que soient développées toutes les formes de tourisme, des plus traditionnelles aux plus novatrices, afin de ne négliger aucune des possibilités qu'offre un pays aussi riche et varié que le nôtre.

II. — L'ADAPTATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE NOTRE POTENTIEL ACCUEIL

La France offre des hébergements touristiques nombreux et variés. L'effort accompli ces dernières années pour adapter notre potentiel d'accueil aux exigences d'une nouvelle demande doit être poursuivi.

A. - L'hôtellerie.

La consolidation des établissements, en d'autres termes l'amélioration de l'aménagement et l'augmentation du nombre de chambres, prévaudra certainement sur les nouvelles constructions dans les années 80. Cependant, là où la nécessité de nouveaux hôtels se fera sentir, le développement hôtelier sera vraisemblablement axé sur les hôtels de capacité moyenne et de catégorie deux étoiles, qui sont mieux adaptés à l'accroissement du tourisme de masse et permettront à l'industrie hôtelière de faire face à la concurrence de la parahôtellerie qui s'est considérablement développée ces dernières années.

1. — L'ÉVOLUTION DU PARC HÔTELIER

L'application des normes de classement Tourisme a permis au parc hôtelier français de se rénover et d'augmenter sa capacité d'accueil et cela d'autant mieux qu'une étroite liaison s'opérait entre les normes de classement, les aides financières et les prix applicables.

Au 1^r janvier 1979, le parc hôtelier classé comptait 18 179 hôtels offrant 450 015 chambres, soit une augmentation de 11 % depuis 1975. On constate toutefois que l'accroissement du nombre des établissements et des chambres s'est ralenti cette année : plus 357 hôtels et 6 759 chambres contre respectivement 667 et 14 703 l'année précédente.

La lecture du tableau ci-après permet de mesurer cette évolution.

Les hôtels homologués du 1° janvier 1975 au 1° janvier 1979.

(Source: Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.)

		HOTELLERIE HOMOLOGUEE										
ANNEE	1 és	oile.	2 ét	oiles.	3 ét	oiles.	4 ét	oiles.	4 étoil	es luxe.	To	otal.
	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.
	•											
1975	9 425	169 633	4 832	129 420	1 658	72 481	296	23 672	77	12 301	16 288	407 507
1976	9 696	173 552	4 937	136 578	1 738	75 126	309	23 250	91	15 051	16 771	423 557
1977	9 888	174 091	5 076	138 197	1 771	78 471	321	22 778	99	15 010	17: 155	428 553
1978	10 161	177 017	5 371	146 224	1 826	79 769	340	23 108	124	17 038	17 822	443 256
1979	10 218	176 907	5 613	151 316	1 861	80 092	360	24 531	127	17 169	18 179	450 015
Solde de la période 1975- 1979	793	7 274	781	21 896	203	7 611	64	859	50	4 868	1 891	42 508

Pour la première fois, on enregistre une diminution dans l'ouverture de nouvelles chambres de catégories « une étoile »; par contre le parc d'établissements « deux étoiles » continue de progresser à un rythme soutenu : près de 22 000 chambres depuis 1975. On note également une augmentation sensible du nombre d'hôtels classés en 4 étoiles et 4 étoiles Luxe. On peut toutefois s'interroger sur la prise de contrôle d'un certain nombre d'établissements par des groupes financiers étrangers (Plaza, Ritz...).

L'accroissement de l'hôtellerie classée est en partie imputable aux rénovations d'hôtels anciens. En effet, pour inciter les hôtels de préfecture à se moderniser, il a été créé une catégorie d'hôtels dits « rattachés tourisme » dont le nombre est évalué aujourd'hui à 80. Une centaine d'établissements devrait obtenir dans les prochains mois l'appellation « rattachés tourisme », ce qui augmentera le nombre des hôtels de petite catégorie. Par ailleurs, 255 hôtels de préfecture ont obtenu l'homologation après adaptation aux nouvelles normes. Ainsi s'explique l'importante diminution enregistrée dans l'hôtellerie non homologuée: on comptait en effet, au 1^{r-} janvier 1979, 30 841 hôtels de préfecture offrant 336 827 chambres au lieu de 36 117 et 390 800 en 1978. La politique d'aide publique à l'égard de ce secteur s'est donc révélée particulièrement efficace. Votre commission estime qu'elle doit être poursuivie.

Si les statistiques publiées permettent d'apprécier les résultats globaux, on doit déplorer l'absence d'informations précises sur la répartition géographique des hôtels. Or, l'évolution de l'hôtellerie saisonnière devient préoccupante : elle représente moins du quart du parc hôtelier actuel (4 000 établissements sur 18 000) au lieu du tiers, il y a seulement dix ans. La crise économique, l'application des règlements de sécurité rigoureux et l'alourdissement des charges inhérentes au service (les charges sociales ont en effet augmenté de 79 % entre le 1^{et} janvier 1975 et le 1^{et} janvier 1979) ont aggravé les difficultés de cette hôtellerie. Cette évolution va à l'encontre des objectifs de développement du tourisme vert. Votre commission estime donc indispensable de mieux adapter les aides publiques aux besoins de la petite hôtellerie rurale et des zones de montagne. Il faudrait, soit assouplir encore les critères d'attribution, soit créer une nouvelle forme d'aide adaptée à ces établissements souvent familiaux et, en général, de petite dimension.

L'évolution du parc hôtelier de certaines régions touristiques est tout aussi préoccupante. En effet, inquiets de voir disparaître, dans les stations touristiques, les « lits banalisés », les Pouvoirs publics ont encouragé la création des hôtels de résidence. Ce sont des établissements commerciaux d'hébergements classés, constituant un ensemble homogène de chambres, studios ou appartements, dis-

posés en unités collectives ou pavillonnaires et dotés d'équipements propres en matière de services et d'animation. Ils sont exclusivement affectés à la location, appartiennent à un seul propriétaire et leur gestion est assurée par un seul exploitant. Ils peuvent bénéficier des prêts bonifiés du F. D. E. S. et de la prime spéciale d'équipement hôtelier. Leur capacité minimum vient d'être abaissée à 200 lits. En 1979, on estime leur capacité d'accueil à 3 412 lits. Elle sera vraisemblablement de l'ordre de 4 500 en 1980.

Tout en reconnaissant l'intérêt de cette nouvelle forme d'immobilier pour l'usager, votre commission entend attirer une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur des phénomènes tout à fait négatifs qui affectent notre parc hôtelier. L'hôtel offre un service spécifique qui ne doit pas disparaître.

2. — Les investissements de l'hôtellerie et leurs orientations

Pour se développer et se moderniser, l'hôtellerie française bénéficie d'une part de prêts à des conditions plus avantageuses et d'autre part du versement de primes spéciales d'équipement. Pour l'année 1978, le montant des investissements hôteliers est évalué à 2 241,377 millions de francs, soit 980,747 millions de francs de plus qu'en 1977. Ils ont permis la création de 10 652 chambres et la modernisation de 7 934 chambres.

Le montant des primes spéciales d'équipement hôtelier, distribuées en métropole, qui avait considérablement augmenté en 1977, sous l'effet des demandes provoquées par les modifications, notamment géographiques, décidées en 1976, diminue fortement cette année : 26,954 millions de francs pour 151 programmes contre 30,391 millions de francs en 1977 pour 160 opérations. Le nombre de chambres « primées » est passé de 4 362 en 1977 à 3 899 en 1978. Les résultats du premier semestre 1979 confirment ce ralentissement : 11,526 millions de francs ont été accordés pour 1 550 chambres et 60 hôtels nouveaux.

On constate un plafonnement des constructions en « deux étoiles », bien qu'elles dominent toujours largement l'emploi de ces ressources. Compte tenu de l'évolution spontanée du parc hôtelier, le ralentissement de la construction ex nihilo d'hôtels deux étoiles tant dans les villes moyennes que dans les zones touristiques devrait se poursuivre.

Primes spéciales d'équipement hôtelier.

		CATEGORIES			m o m + ****	
	1 étoile.	2 étoiles.	3 étoiles.	**************************************	TOTAUX	
1975 :						
Nombre d'hôtels	6 712 2 337 500 F	67 3 105 12 867 900 F	24 1 179 6 479 100 F	97 * *	* 4 996 *	21 677 500 F
1976:			18	•		
Nombre d'hôtels Nombre de chambres Montant	5 130 789 000 F	53 2 308 11 613 400 F	5 180 1 143 500 F	63 > >	3 2 624 3	3 13 545 900 F
1977:						
Nombre d'hôtels	21 322 2 264 500 F	132 3 759 26 246 500 F	7 281 1 880 000 F	160 » »	* 4 362 *	30 391 000 F
1978:						
Nombre d'hôtels	14 247 2 076 000 F	131 3 243 23 254 000 F	6 409 1 624 000 F	151 *	3 899 *	* * 26 954 000 F
Premier semestre 1979 : Nombre d'hôtels	5 63 470 000 F	54 1 428 10 656 000 F	1 59 400 000 F	60 >	7 1 550	* * 11 526 000 F

En revanche, les marchés parisien et de l'Île-de-France sont loin d'être saturés. Les opérations relevant des aménagements en trois étoiles restent exceptionnelles (six créations seulement en 1978) et celles de catégorie supérieure restent exclues de cette forme d'aide. A cet égard, on peut se demander si cette rigueur ne devrait pas être tempérée pour tenir compte du vieillissement de ce parc et des insuffisances qui se manifestent dans certaines régions encore dépourvues d'établissements de haut de gamme et dont l'implantation représenterait pourtant un grand intérêt pour l'emploi local (Auvergne, Lorraine, Franche-Comté, Limousin ou Picardie). Quant aux créations d'hôtels classés « une étoile », elles sont en nette diminution : quatorze hôtels nouveaux, contre vingt et un en 1977 ; or, les besoins sont considérables.

Compte tenu de ces résultats, on peut s'interroger sur l'adéquation du régime actuel des primes aux besoins de l'hôtellerie et plus généralement aux impératifs de l'aménagement du territoire. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs les Pouvoirs publics ont été amenés depuis un an à prendre un certain nombre de mesures complémentaires:

- extension de la liste des zones primables à l'ensemble de la région Aquitaine;
- extension du régime de faveur appliqué aux zones rurales du Massif Central à l'ensemble des zones de montagne, à savoir : abaissement du seuil à dix chambres au lieu de quinze et 350 000 F d'investissement hors taxe au lieu de 700 000 F;
- institution d'une prime à la modernisation de l'hôtellerie rurale des zones de montagne. Cette prime d'un montant de 4 000 F par chambre serait cofinancée par les départements et destinée à favoriser le passage des hôtels de préfecture dans la catégorie Tourisme ou le passage des hôtels une étoile dans la catégorie deux étoiles. Les hôtels devront avoir une capacité comprise entre cinq et vingt chambres et faire un investissement comprise entre 100 000 F et 350 000 F hors taxes. Le projet de décret est en cours d'adoption définitive.

Par ailleurs, la loi du 5 juillet 1979 étend la loi du 1^{er} juillet 1964 aux hôtels de préfecture. Cette loi permet aux exploitants non propriétaires de leur hôtel d'exécuter certains travaux d'amélioration sans que le propriétaire puisse s'y opposer.

L'ensemble de ces mesures devrait contribuer à résoudre les difficultés de la petite hôtellerie. Toutefois, votre commission estime nécessaire de les compléter par une revision de la carte des zones primables, notamment toutes les stations vertes devraient bénéficier de la prime spéciale d'équipement hôtelier : sur 463 stations, 165 ne font pas encore partie des communes primables!

Les modifications apportées à ce régime depuis 1976 ont permis une accélération notable de la consommation des crédits. Or, en dépit de la progression des demandes, l'enveloppe des primes spéciales est bloquée en autorisation de programme au niveau de 1979 (50 millions de francs). Votre commission estime regrettable que l'effort d'aide à l'équipement hôtelier ne soit pas plus soutenu.

Prime spéciale d'équipement hôtelier.

Consommation des crédits du 1^{er} janvier 1976 au 1^{er} septembre 1979.

ANNEES	CREDITS D	E PAIEMENT
	Dotation.	Consommation.
	Fr	anes.
1976	50 000 000	22 909 682,50
1977	40 000 000	29 854 434,08
1978	42 400 000	40 921 146 >
1979 (au 1er septembre)	50 000 000	33 000 000 >

On note également une forte diminution des prêts consentis par le F.D.E.S.: 312,2 millions de francs en 1978 au lieu de 420,2 millions de francs l'année précédente. 6 749 chambres ont été créées et 7 934 modernisées à ce titre.

A cet égard, votre commission souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur le problème du financement des investissements hôteliers. Depuis 1977, le volume des prêts consentis par le Crédit hôtelier a augmenté de 74,5 % (3 573 prêts) et leur montant de 57,8 % (930,1 millions de francs). Ce dernier estime pour 1980 les besoins du seul secteur tourisme à 1,480 milliard de francs. Or la dotation du F.D.E.S. qui assure une partie de ces financements n'a pas augmenté depuis 1975 (300 millions de francs). Pour les quatre premiers mois de 1979, 182 millions de francs ont déjà été accordés à ce titre, soit la moitié des autorisations de programme prévues. Le niveau des demandes risquant d'épuiser en cours d'année les possibilités de prêts, le Crédit hôtelier a été conduit à appliquer à chaque dossier, sauf pour les aides aux jeunes professionnels, une réduction des plafonds. D'autres mesures de restriction pourraient être prises. Afir de ne pas compromettre le financement des investissements, votre commission souhaite que le Gouvernement augmente la dotation du F.D.E.S. Il est à noter d'ailleurs que le simple maintien en francs constants de la dotation au niveau atteint en 1975 impliquerait qu'elle soit portée en 1980 à 477 millions de francs.

B. — Les hébergements dits de Tourisme social.

Les hébergements dits de Tourisme social constituent un secteur sensible qu'il est indispensable de conforter de façon à permettre un tourisme accessible à un plus grand nombre.

1. — LES VILLAGES DE VACANCES

Au début du VII° Plan, on comptait 430 villages de vacances, d'une capacité totale de 135 000 lits. En quatre ans, 152 villages de vacances auront été ouverts, si l'on tient compte du secteur commercial où le nombre de villages nouveaux est d'une dizaine chaque année. En juillet 1979 on dénombrait en effet 482 villages à but non lucratif et environ 100 villages relevant du secteur commercial, soit 582 en tout, pour une capacité totale de près de 200 000 lits, situés pour l'essentiel dans les régions Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Auvergne.

Les perspectives d'ouverture en 1980 sont du même ordre que le rythme moyen observé depuis le début du VII° Plan, soit une quarantaine de villages nouveaux représentant de 12 000 à 15 000 lits, le nombre de lits par village ayant tendance à baisser.

Capacité d'hébergemen	des villages de v	/acances commerciaux	et non lucratifs.
-----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

	NOMBR	e de Vi	LLAGES	NOMBRE DE LITS			
ANNEES	Secteur non lucratif.	commer-		Secteur non lucratif.	Secteur commer- cial.		
1975	*	>	430	>	*	135 000	
1976	D	>	465	. >	>	148 700	
1977	395	(1) 80	475	141 000	(1) 25 000	166 000	
1978	451	(1) 90	54 1	155 000	(1) 30 000	185 000	
1979 (juillet)	482	(1) 100	582	163 649	(1) 35 000	198 649	

⁽¹⁾ La distinction entre lucratif et non lucratif n'a été faite qu'à partir de 1977.

Les villages de vacances bénéficient d'une aide multiforme relevant de plusieurs départements ministériels. Outre les subventions du Ministère chargé du Tourisme, du Ministère de l'Agriculture, des caisses d'allocations familiales, les équipements de villages de vacances peuvent bénéficier des prêts du F. D. E. S., du Crédit agricole ainsi que de la prime spéciale d'équipement hôtelier. Ces

aides peuvent être cumulées avec des subventions ou des bonifications d'intérêt accordées par les collectivités territoriales dans le cadre des contrats de pays. En outre, les organismes d'H. L. M. ont financé en 1978 quatre opérations d'hébergements de loisirs. Le tableau ci-après récapitule les aides financières attribuées aux villages de vacances:

•	SUBVENTIONS Tourisme chap. 66-01 (y compris transferts).	SUBVENTIONS Agriculture chap. 61-80 (y compris transferts).	FONDS de rénovation rurale (Agriculture).	PRIME spéciale d'équipe- ment hôtelier.	PRETS du F. D. E. S.	PRETS H.L.M.
<u>.</u> 100		(Mont	ants en milliers d	le francs.)	,	'
1976	12 877	12 032	11 019,1	7 383	15 159	>
1977	12 160	7 034 (sous réserves).	12 965,4	15 967	, 42 66 5	>
1978	20 4 70	Chiffre non disponible.	Chiffre- non disponible.	19 395	(1) 37 910	29 87 5
1979 (1 semes- tre)	10 929,8	Chiffre non disponible.	Chiffre non disponible.	11 677	(1) 25 000 ·	>

(1) Avis favorable du Comité 1 bis.

On constate une augmentation régulière du montant des aides accordées sous forme de prime. Elles ont notamment permis, en 1978, la création de vingt-six villages de vacances offrant une capacité de 7 758 lits. A titre de comparaison, 3 781 lits ont été créés au titre des subventions Tourisme. La répartition de ces aides a été favorable à l'Aquitaine, la Provence, le Languedoc, à la région Rhône-Alpes et au Midi-Pyrénées. L'année 1979 est marquée par une augmentation des subventions accordées à la Bretagne.

Si cet effort d'investissement doit être poursuivi, votre commission estime indispensable aujourd'hui de s'attacher à la rénovation et à la modernisation du patrimoine existant. De nombreuses installations, en effet, ont plus de vingt-cinq ans d'âge et ne répondent plus à nos besoins de confort, d'animation et d'activités culturelles, sportives ou de loisirs. De même, créées pour des familles avec enfants, elles ne sont pas adaptées aux personnes âgées dont l'importance pourtant ne cesse de croître. Leur utilisation et par conséquent leur rentabilité optimales ne pourront être envisagées que dans la mesure où elles auront été rénovées ou modernisées. C'est pourquoi il serait souhaitable de créer une aide spécifique à la rénovation et à la modernisation de ce parc. Il serait en effet regrettable qu'il devienne, avec le temps, inutilisable ou de plus en plus inadapté aux besoins ou aspirations de ceux à l'intention desquels il a été réalisé.

2. — LE CAMPING-CARAVANING

Au 1er janvier 1979, on comptait 6 521 terrains classés offrant près de 1 772 000 places, soit, depuis 1976, une augmentation de 272 000 places correspondant à un rythme annuel de 90 000 places environ. Les catégories « une étoile » représentent 10 % des places, les « deux étoiles » 54 %, les « trois étoiles » 34 % et les « quatre étoiles » 10 %. Les départements littoraux sont les mieux équipés : 2 091 terrains offrant 927 098 places, soit 32 % des terrains et 52 % de la capacité totale. A cet équipement en terrains aménagés et classés, il convient d'ajouter de 80 000 à 100 000 places de campings non classés, campings déclarés et aires naturelles.

Rappelons que, pendant la durée du VII Plan, la capacité d'accueil des campings devait augmenter de 625 000 places, soit 150 000 places par an, réparties comme suit : 250 000 places en zone rurale, dont 200 000 places en campings organisés, et 375 000 places sur le littoral dont 250 000 places gérées par des organismes sans but lucratif. Par rapport au parc connu au 1 janvier 1978, la progression enregistrée (78 538 places) est encore très éloignée de l'objectif du Plan.

Evolution de	a ca	apacité	d'accueil	des	terrains	de	camping	classés.
--------------	------	---------	-----------	-----	----------	----	---------	----------

ANNEES	NOMBRE de terrains.	NOMBRE de places.		
1° janvier 1971	4 700	1 080 000		
1° janvier 1972	4 935	1 143 200		
1° janvier 1973	5 055	1 205 500		
1° janvier 1974	5 314	1 370 000		
1° janvier 1975	5 525	1 450 000		
1° janvier 1976	5 700	1 505 900		
1er janvier 1977	6 170	1 620 000		
1er janvier 1978	6 323	1 693 262		
1er janvier 1979	6 521	1 771 800		

Près de 22 % des journées de vacances d'été des Français sont recensées dans des campings. De même, on constate un accroissement constant de la clientèle étrangère, tournée essentiellement vers des terrains dotés d'équipements de qualité. C'est dire l'importance de ce type d'hébergement dans la consommation touristique. Or le développement de l'hôtellerie de plein air se heurte à de nombreux obstacles : le niveau très élevé des charges foncières dans les zones d'implantations, notamment littorales, où les besoins sont les plus importants, la faible rentabilité des investissements, la politique de tarification des locations d'emplacement et les dispositions souvent restrictives des documents d'urbanisme à l'égard du camping.

Conscients de l'insuffisance de ces hébergements, les Pouvoirs publics ont pris, depuis un an, un certain nombre de mesures financières et réglementaires qui devraient permettre un développement des investissements. Ainsi, la dotation budgétaire, permettant au Ministère du Tourisme de subventionner les terrains communaux et associatifs, est passée de 15 millions de francs en 1977 à 22,5 millions de francs en 1979 permettant ainsi la création de 35 000 nouvelles places. En 1978, le montant des subventions distribuées s'est élevé à 20,730 millions de francs au lieu de 15,722 en 1977. Les principales régions bénéficiaires ont été l'Aquitaine, la Bretagne, le Nord et la Provence-Côte d'Azur. Si, en 1979, la priorité de la région Aquitaine est maintenue, les subventions accordées aux régions Rhône-Alpes, Poitou-Charentes et Picardie sont en nette progression.

En outre, la mise en place effective, en 1978, de la prime spéciale d'équipement, instituée au profit des promoteurs privés qui aménagent des terrains dans certains cantons des départements littoraux, a permis la création de 2 823 emplacements. Le montant des primes accordées a été de 2,722 millions de francs. Au cours du premier semestre de cette année, 2371 emplacements ont été créés représentant une aide de 2,244 millions de francs. Par ailleurs, cinquante demandes sont actuellement en cours d'instruction. Avec 1,3 million de francs, l'Aquitaine en a été la première bénéficiaire, Afin d'accroître l'efficacité de l'aide, la Direction du Tourisme a préparé une modification de la réglementation en vigueur, qui consiste essentiellement à abaisser les seuils de recevabilité des dossiers dans le cas d'extension des terrains existants (300 000 F d'investissements au lieu de 600 000 F; cinquante emplacements nouveaux, au lieu de soixante-quinze) et à étendre la zone primable aux cantons bordant les rives du lac du Verdon et au département des Vosges, en application des directives concernant le programme de rénovation de l'économie vosgienne.

Une modification du régime général des primes d'équipement est actuellement envisagée. Votre commission souhaiterait, dans le cadre de cette réforme, que l'on étende le bénéfice de la prime Camping aux associations de tourisme social. Il est en effet regrettable que, seul, le secteur commercial soit privilégié.

Enfin, la libération des tarifs en faveur des terrains répondant aux nouvelles normes devrait permettre d'assurer une meilleure rentabilité de ceux existants et, par voie de conséquence, susciter la création de nouveaux emplacements. Elle devrait, de même, permettre d'atténuer certaines disparités qui pouvaient exister entre les départements, notamment par un rattrapage des tarifs les moins élevés (terrains classés « une et deux étoiles ») et une meilleure adaptation des tarifs aux prestations offertes sur chaque terrain.

On constate également une augmentation des financements accordés par le F.D. E. S. au camping-caravaning: 36,186 millions de francs ont été accordés, en 1978, contre 27,5 millions de francs l'année précédente, soit près de 32 % d'augmentation. Ces prêts ont permis de créer 33 111 places et d'en moderniser 27 115, alors qu'en 1977, 27 225 places ont été ainsi créées. Les prêts attribués au cours du premier semestre de 1979 sont en croissance par rapport aux opérations similaires du premier semestre de 1978: 21,608 millions de francs contre 13,083 millions de francs. En 1978, la Bretagne a été la première bénéficiaire des prêts (8,063 millions de francs) avant la Normandie (7,170 millions de francs) et le Languedoc (6,971 millions de francs). Pendant les six premiers mois de cette année, 5,2 millions de francs ont été accordés au Languedoc, 4,1 millions de francs à l'Aquitaine et 3,028 millions de francs à la Bretagne.

Parallèlement à cet effort financier, deux récentes circulaires ont rappelé la place qu'il convenait de réserver au camping dans les documents d'urbanisme et les règles applicables pour limiter les effets du camping sauvage. Votre commission souhaite que cet effort soit poursuivi et intensifié. Elle entend notamment que l'on porte un intérêt particulier au développement de pratiques moins coûteuses pour l'environnement, telles que le camping à la ferme, les aires naturelles de camping et sur les terrains moins encombrés des zones sublittorales et des arrière-pays. Les nouvelles réalisations doivent tendre à une amélioration de la qualité de l'aménagement (meilleure intégration dans les sites) et à une diversification des services offerts sur les terrains.

Enfin, la multiplication des habitations légères de loisirs et des caravanes sédentarisées justifie que l'élaboration du statut sur les parcs résidentiels de loisirs ne soit plus retardée.

3. - Les hébergements ruraux

Elément moteur de la promotion du tourisme en espace rural, reconnu comme prioritaire par le VII° Plan, le développement des hébergements ruraux doit être encouragé.

Encore modeste, leur capacité d'accueil augmente rapidement. On compte aujourd'hui 21 025 gîtes ruraux, 1 650 gîtes communaux, 2 362 chambres d'hôtes et 600 campings à la ferme offrant au total 152 774 places. A ces chiffres viennent s'ajouter 130 aires naturelles de camping, 230 fermes auberges agréées et respectant une charte et 1 300 campings à la ferme non affiliés à la Fédération des Gîtes de France. Les régions les mieux dotées sont la région Rhône-Alpes, l'Aquitaine, le Languedoc, le Midi-Pyrénées et l'Auvergne.

Deux nouveaux types d'hébergement subventionnables viennent d'être créés : les abris pour des groupes de jeunes et les gîtes d'étapes pour le logement de nuit des randonneurs non motorisés.

Outre les subventions du Ministère de l'Agriculture, les hébergements ruraux peuvent bénéficier, à titre complémentaire, de subventions des collectivités locales et de prêts du Crédit agricole. En 1977, les aides publiques qui leur ont été distribuées ont diminué par rapport à 1976 : 9,281 millions de francs au lieu de 10,685 millions de francs pour les gîtes communaux, et 8,037 millions de francs contre 11,336 millions de francs pour les gîtes ruraux, les chambres d'hôtes et les campings à la ferme. En 1979, une somme de 20 millions de francs a été affectée par le Ministère de l'Agriculture au programme d'action prioritaire n° 23 « Valoriser les zones rurales » pour la réalisation de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et campings à la ferme. Par ailleurs, le Crédit agricole a octroyé, pour les gîtes privés et les chambres d'hôtes, la somme de 34,5 millions de francs en 1978.

Votre commission déplore l'insuffisance des aides de l'Etat auprès d'une population agricole ou rurale qui ressent de plus en plus intensément la responsabilité qui est la sienne dans la prise en charge du devenir du tourisme rural.

La France dispose d'un potentiel d'hébergement touristique encore inexploité dans l'espace rural. Comme nous l'avions souligné l'année dernière, il nous paraît souhaitable d'inciter tous les propriétaires, agriculteurs ou non, ruraux ou non, à mettre sur le marché de la location de tourisme certains immeubles susceptibles d'être aménagés comme lieux de séjour de vacances.

Au terme de cette brève analyse de la situation des équipements de Tourisme social, votre commission tient à souligner la modestie des résultats obtenus dans ce secteur par rapport aux objectifs définis par le VII Plan dans les programmes d'action prioritaire n° 23 (Zones rurales) et n° 24 (Zones littorales). Les objectifs n'auront été atteints, en effet, qu'à concurrence de 45,7 %. Si les réalisations de villages de vacances doivent atteindre un niveau satisfaisant en ce qui concerne l'espace rural (75,69 %), on observe en revanche un retard considérable pour le programme concernant le littoral (36,48 %), soit une moyenne de réalisation pour les deux programmes de 45,57 %. Pour les terrains de camping, le taux de réalisation est à peu près identique : 45,85 %; les programmes concernant le littoral et l'espace rural obtenant un pourcentage de réalisation comparable (51,14 % zone rurale, et 43,87 % littoral).

Au total, les équipements sociaux en zone rurale devraient être réalisés à concurrence de 60,85 % des objectifs et ceux concernant le littoral atteindraient seulement 40 % de ce qui était prévu!

Les dotations proposées pour ces P. A. P. dans le projet de budget pour 1980 ne permettront certainement pas de combler ce retard. Les autorisations de programme étant identiques à celles de l'année 1979 (18,965 millions de francs pour les villages de vacances et 22,5 millions de francs pour le camping), elles traduisent, en francs constants, par rapport à 1979, un recul sur tous les plans : camping et villages de vacances, en zones rurale et littorale.

Tourisme social.

Taux de réalisation du VII Plan.

	1976	1977	1978	1979	PREVI- SIONS 1980.	TOTAL VII• Plan.	OBJEC- TIFS VII Plan.	TAUX de réali- sation.
			(En milli	ers de fra	nes 1975.)			(En pour- centage.)
I. — Villages de vacances:								
P. A. P. 23 (Zone rurale)	6 352	5 886	3 069	3 857	3 542	22 766	30 000	75,69
P. A. P. 24 (Littoral)	3 324	5 298	9 564	9 444	8 672	36 302	99 500	3 6,48
					 -			
Total	9 676	11 184	1 2 6 33	13 301	12 244	59 008	129 500	45,57
II. — Camping:	**** ********************************		imeralimen sakara	***********		Tur⊷ of Toron	um - venturale	·
P. A. P. 23 (Zone rurale)	4 353	4 204	4 220	5 611	5 152	23 540	46 000	51,14
P. A. P. 24 (Littoral)	5 323	8 409	11 125	10 170	9 339	44 366	102 000	43,87
Total	9 625	12 613	15 345	15 781	14 490	67 854	148 000	45,85
Totaux par P. A. P.:	n vestr =mi			= · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	eser e re r es	==: ***		·
P. A. P. 23 (Zone rurale)	10 705	10 090	7 289	9 468	8 694	46 246	76 000	60,85
P. A. P. 24 (Littoral)	8 647	13 307	20 689	19 614	18 011	80 668	201 500	40,03
Total général pour les équipe- ments de tourisme social	19 301	23 797	27 978	29 082	26 704	126 862	277 500	45,7

La réussite d'une politique sociale des loisirs nécessite un renforcement de la coordination des interventions financières de l'Etat en faveur des équipements sociaux de loisirs. En effet, la dispersion des aides en faveur du tourisme social et la mise en sommeil de la Commission interministérielle du Tourisme social, créée pour harmoniser les interventions en ce domaine, ne contribuent certainement pas à assurer aux interventions de l'Etat leur maximum d'efficacité.

C. — Le développement des hébergements locatifs.

L'observation du potentiel touristique national fait apparaître un net déséquilibre de la structure d'hébergement au profit d'un capital immobilier privé. Il y aurait, en effet, d'après les dernières estimations officielles, 6 millions de lits dans les résidences secondaires d'intérêt touristique, qui ne sont occupés en moyenne que vingt et un jours par an et qui, pour la plupart, ne sont pas loués le reste du temps. Pour éviter un tel gaspillage, il importe d'amener davantage ces résidences secondaires sur le marché de la location.

L'administration du Tourisme a fait des propositions pour l'amélioration du régime fiscal des loueurs de meublés, qu'ils soient professionnels ou non, concernant notamment l'exonération de la taxe professionnelle et des procédures allégées pour les déclarations en préfecture. Votre commission insiste pour qu'elles soient rapidement mises en œuvre. Elles pourraient être utilement complétées par la mise en place d'une imposition qui ne porterait pas sur le revenu locatif, mais de manière forfaitaire sur le meublé lui-même en fonction de sa taille. Cette modification du prélèvement fiscal favoriserait certainement la mise sur le marché de la location des résidences secondaires.

A noter qu'au 1^{er} janvier 1979, on estimait à 14 086 le nombre de meublés saisonniers classés, à 300 000 celui des meublés non classés et à 900 les demandes de classement en instance. Cet effort de commercialisation doit être développé.

Le gaspillage constaté ne provient pas seulement d'une sousutilisation du patrimoine bâti, mais aussi d'une orientation excessive de l'investissement vers des réalisations privatives. Il convient donc aujourd'hui de contrebalancer le développement de l'utilisation privative de l'espace de loisir par la mise en œuvre de formules financières, juridiques et fiscales qui inciteraient les Français à choisir un mode de vacances à utilisation collective ou coopérative. Pour cela, les nouvelles formes d'hébergement vendues en copropriété avec gestion locative ou en multipropriété doivent être encouragées. Ces hébergements de loisirs « banalisés » présentent en effet des avantages multiples: un meilleur aménagement de l'espace évitant sa privatisation, satisfaction de la demande, étalement des vacances dans le temps et intégration du tourisme dans la vie locale. On compte aujourd'hui pour la seule propriété saisonnière 40 000 acquéreurs se partageant quarante réalisations achevées ou en voie d'achèvement. Il devient donc urgent de donner aux hébergements locatifs un cadre juridique et normatif adapté afin non seulement d'encourager leur développement, mais aussi de préserver leur « banalisation » effective.

III. — CONCILIER L'AMENAGEMENT ET LA PROTECTION DES ESPACES TOURISTIQUES

D'une façon générale, votre commission tient à réaffirmer que le développement du Tourisme ne doit pas se faire aux dépens de l'Environnement qui constitue le cadre de vie d'autres hommes. Or, trop souvent hélas, le Tourisme cause des dommages difficilement réparables au patrimoine naturel et culturel de notre pays : bétonnage des côtes, déboisement causé par les incendies, multiplication des avalanches... Que dire aussi des abus créés par la surexploitation des capacités touristiques : routes encombrées, plages polluées, terrains de camping surchargés ? Ne risque-t-on pas, dans ces conditions, de voir le tourisme se détruire lui-même ? Ainsi, de même que la préoccupation tourisme doit être inscrite dans la politique d'aménagement du territoire, la considération de la protection de l'environnement doit être présentée à un stade très précoce dans toute programmation du tourisme.

Les opérations d'aménagement touristique financées sur les crédits du Tourisme sont menées par trois services spécialisés dans l'étude et l'aménagement touristique: le S. E. A. T. E. R. pour l'espace rural, le S. E. A. T. M. pour la montagne et le S. E. A. T. L. pour le littoral. Désormais, les comités régionaux de tourisme sont directement associés par l'intermédiaire des délégués régionaux, à la mise en œuvre des crédits du Tourisme décidée sur proposition des S. E. A. T. Cette décision est accueillie particulièrement favorablement par votre commission, car elle a toujours affirmé le rôle fondamental des organismes locaux et régionaux de tourisme dans la concertation, la définition des schémas de développement et la coordination des actions d'aménagement.

En revanche, elle s'inquiète fortement de la régression des crédits destinés aux aménagements touristiques. Les autorisations de programme diminuent de 6,3 % pour l'espace rural (10,48 millions de francs au lieu de 11,18 millions de francs en 1979), de 11,8 % pour la montagne (15 millions de francs au lieu de 17 millions de francs) et de 22,2 % pour le littoral (7 millions de francs au lieu de 9 millions de francs), soit au total une diminution de près de 12,5 %.

Les crédits de paiement régressent de façon identique: — 6 % pour l'espace rural (10,8 millions de francs au lieu de 11,5 millions de francs), — 12,9 % pour la montagne (13,5 millions de francs au lieu de 16,1 millions de francs) et — 25 % pour le littoral (6 millions de francs au lieu de 8 millions de francs), soit, au total, une diminution d'environ 13,5 %.

Votre commission insiste à nouveau pour que soit augmentée la dotation inscrite à ce titre au projet de budget du Tourisme pour 1980.

A. - L'espace rural.

L'espace rural offre aux Français de toutes les catégories sociales et à la clientèle étrangère un potentiel extraordinaire et original pour le tourisme et les activités de loisirs. Il répond incontestablement au besoin de repos, de créativité et d'activités sportives de nos contemporains. Un récent sondage de la S.O.F.R.E.S. faisait ainsi apparaître que 66 % des Français sont prêts à passer leurs vacances au « Pays vert ».

Mais le milieu rural est mal préparé et insuffisamment organisé pour faire face à cette demande croissante de loisirs et d'accueil des citadins. Fréquemment, de ce fait, la population rurale ne recueille pas tous les fruits qu'elle est en droit d'attendre de ce succès. Elle supporte, de plus, les conséquences d'un certain nombre d'inadaptations, ce qui peut être à l'origine de légitimes réactions de rejet. C'est pourquoi, outre la satisfaction de cette demande, il importe aujourd'hui de faire en sorte que le développement du tourisme en espace rural profite essentiellement aux ruraux. L'action touristique en milieu rural doit donc avoir pour objectif de favoriser la prise en charge du développement touristique par la population rurale; elle doit également assurer une meilleure intégration des activités d'accueil et de loisirs dans le tissu social et économique local, ainsi que rechercher des retombées économiques locales optimales. Le tourisme en milieu rural doit être l'une des composantes de l'aménagement rural.

Pour cela, le Service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural (S. E. A. T. E. R.) s'emploie à mettre en valeur, au bénéfice des ruraux, le potentiel touristique des zones rurales en suscitant des initiatives au niveau local. Il favorise l'aménagement par les intéressés de structures d'accueil touristiques (hébergements et services). Il mène des actions d'information pour faciliter la commercialisation des capacités d'accueil et distribue des aides financières significatives en fonction des objectifs de développement du tourisme à moyen terme.

Utilisation des crédits affectés en 1979 à l'aménagement touristique de l'espace rural. (En milliers de francs.)

		o	RIGINE	CREDI	rs	
	Tourisme (56-02) Espace rural.	Tourisme (56-02) Montagne	Agricul- ture (61-72) 30	Tourisme (66-01) Tourisme social.	F.I.A.N.E., F. I. A. T., D. U. P.	Total.
Organisation de l'offre.						
Niveau national:		ĺ]		
Aide à associations nationales	450	50	,	>	>	500
Catalogues et guides régionaux Centrales réservation	260 384	218 106	>	>	د د	478 490
		100				490
Total	1 094	374	>	>	>	1 468
Niveau local:				1		
S.R.D.L	890	125	>	>	>	1 015
Assistance technique (région ou département)	1 051	135	>	,	,	1 186
-						
Totai	1 941	260	≱ aar cusassaa	> 217 111 1 27 2	>	2 201
Total organisation	3 035	634	>	>	>	3 669
Développement de la concertation intercommunale.						
Contrat thermal Massif Central Pays d'accueil	3 741	400 492	> 20 000	9 000	· >	400 33 233
Total concertation	3 741	892	20 000	9 000	>	33 633
Randonnée.						
Plans départementaux de randonnée.	5 5	10	•	•	,	65
Circuits et gîtes d'étape	693	>	>	>	2 928	3 621
Total randonnée	748	10	. >	>	2 928	3 686
Opérations de commercialisation et diverses au niveau national	1 201	*	>	**************************************	3	1 201
Participation à des actions générales.						
Développement de l'information						
(F. L. L.)	1 185 750	. >	3	>		>
Actions de l'administration centrale. Etudes économiques pour l'élabora-	750	>	•	.		>
tion du compte du Tourisme	150	*	>	3	•	>
Total	2 085	>	>	>	•	2 085
Fonctionnement du service	570	>	>	**************************************	<u> </u>	570
Total général	11 380	1 536	20 000	9 000	2 928	44 844
				<u></u>		

Le S.E.A.T.E.R. est ainsi intervenu dans l'élaboration des treize schémas régionaux de développement des loisirs (S. D. R. L.) qui sont actuellement en cours ou achevés dans les régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie. Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Limousin, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Auvergne et Rhône-Alpes. Rappelons que les S. D. R. L. ont pour but d'uniformiser les informations afférentes aux loisirs, de délimiter les différentes fonctions de loisirs dans l'espace (loisirs quotidiens, de fin de semaine, tourisme itinérant, de passage et de séjour, etc.) et de définir un programme coordonné de développement des équipements et de commercialisation des villages.

Il a également participé à la mise en place des vingt-deux villages éclatés (six en fonctionnement et seize en cours de réalisation ou d'étude) et des quatre-vingt-treize pays d'accueil actuellement recensés. Les villages éclatés sont des groupements de gestion des hébergements chez l'habitant intéressant quelques communes. Quant aux pays d'accueil, fondés sur une volonté de coopération intercommunale, ils sont destinés à développer de façon coordonnée hébergements et services. Ils regroupent généralement deux à trois cantons.

Sur les quatre-vingt-treize pays d'accueil situés dans l'ensemble des départements, non compris la région Ile-de-France, quatre-vingts ont effectivement démarré. Soixante-quatre de ces opérations ont donné lieu au recrutement ou à l'utilisation des services d'assistants techniques de pays. Trente-quatre d'entre elles correspondent également à des zones de contrats de pays, quarante-six à des plans d'aménagement rural et cinq se situent sur le territoire des parcs naturels régionaux.

Votre commission souhaite que ces opérations soient poursuivies et développées dans le cadre du VIII^e Plan. L'organisation de l'offre et sa maîtrise conditionne en effet la promotion du tourisme rural.

Elle tient toutefois à rappeler que le tourisme vert n'est pas, et ne doit pas être un sous-produit du phénomène touristique. Parce que l'espace rural représente cette qualité de vie tant recherchée, il doit respecter l'intégrité naturelle, architecturale, traditionnelle et humaine de nos campagnes.

B. — La montagne.

Après la mise en place d'aménagements lourds et la réalisation de stations nouvelles, les Pouvoirs publics s'efforcent désormais de protéger davantage le milieu montagnard. Cette nouvelle orientation ne peut qu'être approuvée par votre commission.

Depuis 1977, parmi les crédits d'équipement mis à la disposition du Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne (S. E. A. T. M.), les stations anciennes ont reçu 7,09 millions de francs, les stations nouvelles 7,8 millions de francs et les stages de neige 10,6 millions de francs. Le S. E. A. T. M. contribue à la préservation des sites et de l'environnement à hauteur de 2,4 millions de francs en 1978 et 2,1 millions de francs en 1979. Il participe également au P.A. P. n° 23 pour la moyenne montagne (4,2 millions de francs en 1978, 1,9 million en 1979 et 1,6 million de francs en 1980). Les crédits affectés aux études, recherches et à l'assistance technique demeurent de l'ordre de 1 million de francs.

Compte tenu de la diminution des crédits prévue dans le projet de budget pour 1980, le S. E. A. T. M. ne pourra pas subvenir à l'ensemble des besoins d'équipement touristique des communes de montagne. Ainsi, les opérations aidées seront sélectionnées en fonction de leur effet sur le développement touristique de chaque massif et la priorité sera donnée aux actions d'organisation qui conditionnent l'avenir. C'est pourquoi la répartition suivante est envisagée pour l'emploi des crédits d'aménagement touristique de la montagne:

	FRANCS
A. — Opérations d'investissement et d'organisation :	
1. Renforcement du rôle contractuel des collectivités locales dans les aménagements touristiques:	
— opérations concertées	6 750 000
avec l'article 30 (espace rural)	1 600 000
 Contribution à des actions de protection des sites et de l'environnement (sous réserve de cofinancement de la D. U. P.) Actions d'organisation du tourisme en montagne (en liaison avec 	1 000 000
les délégations régionales au tourisme de zone de montagne).	1 500 000
4. Etudes, recherches et assistance technique	1 250 000
Total A	12 100 000
B. — Participation à des actions générales :	
1. Développement de l'information (F. I. L.)	1 500 000
Actions de l'administration centrale	500 000
du tourisme	300 000
Total B	2 300 000
C Fonctionnement du S. E. A. T. M. et de ses antennes régionales	
Pyrénées et Alpes du Sud (implantation nouvelle)	600 000
Total C	600 000
Total général	15 000 000

Parmi les autres activités du S. E. A. T. M., en 1978 et 1979, on soulignera la réalisation d'un certain nombre d'études sur la fréquentation touristique, le ski nordique et le ski de randonnée, les problèmes relatifs aux hébergements et l'observation des mar-

chés européens concurrents. Il a également développé des actions nouvelles de promotion de la technique et des entreprises françaises dans le domaine des équipements de sports d'hiver en Argentine, au Liban et au Chili en 1978, en Grèce, en Argentine et en Yougo-slavie en 1979.

Votre commission souhaite attirer ici l'attention du Gouvernement sur les problèmes rencontrés par les collectivités locales par le développement de la pratique du ski nordique. On compte en effet aujourd'hui un million de fondeurs. Si les collectivités locales n'organisent pas sur leur territoire la pratique de cette activité sportive, elles en subiront les conséquences, sans bénéficier par ailleurs des retombées socio-économiques correspondantes. Or un réseau d'environ 50 kilomètres de pistes entretenues coûte plus de 66 000 F (1300 F le kilomètre), sans compter les structures d'accueil. Il devient donc urgent de leur donner les moyens juridiques, administratifs et financiers pour créer et aménager les pistes nécessaires à l'accueil de cette clientèle. Sur le plan juridique, il conviendrait que le régime des stations de sport d'hiver et d'alpinisme (décret du 14 novembre 1968) soit étendu à l'ensemble des communes des massifs montagneux. Sur le plan financier, le montage proposé par la Fédération française de ski pourrait être retenu : il consiste à faire supporter une partie des créations de pistes à l'Etat, le reste des investissements et l'entretien étant pris en charge par les collectivités locales et par les usagers. On pourrait également songer à aménager les chemins ruraux, le plus souvent inutilisés en hiver et parfaitement adaptés à la pratique du ski de fond.

Il convient enfin de noter que le S. E. A. T. M. intervient pour tous les problèmes concernant les unités touristiques nouvelles dans le cadre de la mise en œuvre des mesures contenues dans la directive de protection et d'aménagement de la montagne du 22 novembre 1977. Dans un souci de protection du milieu naturel, les nouvelles règles mettent l'accent sur la valorisation et une meilleure utilisation du potentiel existant, et restreignent les possibilités de création d'unités touristiques nouvelles. A ce jour, les études préliminaires ont été autorisées pour 40 600 lits nouveaux dans seize stations nouvelles (dont deux estivales), neuf stations existantes et deux stades de neige. La réalisation de 15 000 lits supplémentaires a été accordée dans six stations (trois no avelles et trois extensions) : Avoriaz, La Plagne, Margeriaz, Baretje et Puyvalador.

Est-ce l'amorce d'un nouveau plan Neige? Votre commission s'en féliciterait. En effet, l'insuffisance des capacités d'hébergement en période de pointe oblige les vacanciers français et étrangers à se rendre dans les stations étrangères. Les séjours de neige risquent ainsi, bientôt, d'avoir de nouveau un poids négatif sur la balance des paiements.

C. — Le littoral et le nautisme.

Le littoral est devenu depuis une dizaine d'années le lieu de prédilection du tourisme. Chaque année, plus de 10 millions de vacanciers se concentrent dans quelques centaines de communes littorales où la densité moyenne de la population permanente est déjà trois fois plus élevée que la moyenne nationale et croît plus rapidement que sur le reste du territoire.

Ce brusque engouement pour nos côtes représente un grave danger : 2800 kilomètres, soit 51 % du littoral maritime sont urbanisés; six départements ont un bord de mer urbanisé à plus de 70 %. Faut-il rappeler que 220 000 résidences secondaires, disposant chacune de vingt-cinq mètres de façade sur la mer, suffiraient à occuper la totalité des rivages et qu'au cours des dernières années il s'est construit en moyenne 20 000 résidences secondaires par an dans les communes littorales!

Pour freiner une telle évolution, la nouvelle directive littorale du 25 août 1979 renforce les moyens du Conservatoire du Littoral. L'objectif est de soustraire à la convoitise des promoteurs 50 000 hectares d'espaces naturels littoraux au cours des dix prochaines années, soit environ 1 kilomètre d'espace vierge tous les 10 kilomètres de côtes. Votre commission approuve cette nouvelle orientation. La qualité des sites et des paysages conditionne, en effet, le développement des activités de loisirs et de tourisme qui constituent pour ces régions une ressource économique importante.

Le Service d'étude et d'aménagement touristique du littoral (S.E.A.T.L.) participe avec les autres administrations concernées à la mise en œuvre de la politique de protection du littoral. Il contribue à l'aménagement des plages et à la restructuration des stations balnéaires. Il est en outre chargé de proposer des modalités d'équipement et d'hébergement correspondant à la clientèle, tout en respectant l'environnement (camping, bases littorales de loisirs et de nature). Il apporte également un soutien aux collectivités locales pour organiser l'accueil touristique.

D'autre part, le S.E.A.T.L. participe à la mise en œuvre de la nouvelle politique globale de la plaisance, dont les quatre grandes orientations suivantes ont été adoptées le 20 mars 1979 par le Comité interministériel de la qualité de la vie :

— l'élaboration d'un programme de formation et d'information des plaisanciers ainsi que la modification des procédures de contrôle des bateaux pour inciter les usagers à mieux prendre en charge leur propre sécurité;

- le développement des formules conduisant à un meilleur usage des bateaux et à un élargissement de la clientèle par une démocratisation des pratiques : location, utilisation collective des bateaux, diminution des coûts et développement des bas de gamme. 400 000 francs ont été dégagés en 1979 pour encourager à titre expérimental la création et l'exploitation de flottes collectives, en particulier par des associations. On compte aujourd'hui un parc d'environ 21 000 bateaux « collectifs ». Le Finistère-Nord, le Calvados, le Morbihan et le Var sont les mieux équipés en ce domaine ;
- la promotion des équipements de plaisances légers, moins onéreux, économes d'espace et respectueux des sites : organisation des mouillages forains, réhabilitation de l'échouage, stockage à terre... 900 000 F ont été consacrés en 1979 à la réalisation de ces équipements ;
- l'établissement de plans nautiques départementaux ou intercommunaux, destinés à planifier les aménagements nautiques en vue de rentabiliser les investissements et protéger le littoral. 300 000 F ont déjà été dégagés à ce titre. L'Etat cofinancera les équipements que le département aura décidé de créer ou de modifier. Sept plans sont à l'étude, dont deux très avancés en Charente-Maritime et dans les Côtes-du-Nord.

Le tableau reproduit ci-après retrace l'activité du S.E.A.T.L. en 1978 et 1979 :

Budget S. E. A. T. L. 1978 et 1979.

Chapitre 56-02, article 20.

CREDITS en autorisations de programme.	1978	1979
A. — Etudes techniques et travaux localisés:		rancs.)
Sauvegarde des espaces naturels littoraux	1 200 000	1 041 000
2. Aménagement des plages	1 300 000	959 000
3. Stations bainéaires	500 000	1 225 000
4. Navigation de plaisance	1 300 000	980 000
5. Bases littorales de loisirs et de nature6. Camping	500 000 1 000 000	205 000 945 000
Total A	5 800 000	5 355 000

The second secon		
CREDITS en autorisations de programme.	1978	1979
	(En francs.)	
B. — Etudes de produits touristiques et documents d'assistance technique réalisés au niveau national	>	1 625 000
1. Développement de l'information (F.I.L.)	>	900 000
Actions de promotion de l'adminis- tration centrale	1 000 000	660 000
3. Etudes économiques pour l'élabora- tion du compte du tourisme	Þ	150 000
Total C	1 000 000	1 770 000
D. — Fonctionnement du service	240 000	250 000
Total général	7 040 000	9 000 000

Deux opérations intéressant le littoral, qui relève plutôt de l'Aménagement du Territoire seront très brièvement rappelées ici. L'aménagement du Languedoc-Roussillon est très largement réalisé. Des huit stations prévues, sept ont été lancées: Port-Camargue, La Grande-Motte, Le Cap d'Agde, Gruissan, Port-Leucate, Port-Barcarès et Saint-Cyprien. Seule la station à l'embouchure de l'Aude ne l'a pas été. Sur un programme de 220 000 lits, 150 000 ont été réalisés auxquels s'ajoutent 35 000 « lits sociaux » de camping et villages de vacances. Une chaîne de dixsept ports de plaisance a été créée et plus de 3 000 hectares ont été reboisés. Aujourd'hui, cette côte méditerranéenne draine une importante clientèle (3 millions de touristes en 1978, dont 20 % d'étrangers). Le chiffre d'affaires du tourisme se rapproche rapidement de celui de la viticulture: 3 milliards de francs en 1978, dont plus de 2 milliards de francs sur le littoral. 30 000 emplois permanents et 20 000 emplois saisonniers ont été créés. Enfin, un habitat permanent commence à se développer, en particulier sur La Grande-Motte (3 000 habitants). Le problème majeur est aujourd'hui la préservation de l'environnement et des autres activités économiques. Concernant l'aménagement de la côte Aquitaine, les hébergements nouveaux réalisés ne dépassent pas 3 000 lits en dehors du camping, mais l'année 1980 devrait voir les premières mises en service significatives d'opérations importantes (Lacanau, Carcans, Port-d'Albret) correspondant à un programme initial de 41 500 lits. Il est prévu que 30 % des hébergements lourds réalisés doivent être accessibles aux faibles revenus et 30 000 lits de camping mis en place d'ici à 1980. Jusqu'à présent, 4 000 lits de villages de vacances et 10 000 lits de camping ont été effectivement réalisés. Malgré l'intérêt de ces réalisations, du point de vue du tourisme social, il faut éviter là aussi les excès de l'urbanisation.

Tourisme social en Aquitaine, aménagement touristique de l'arrière-pays dans le Languedoc sont les orientations particulières suivies ces dernières années qui seront poursuivies en 1980. L'activité de la Mission Aquitaine devrait être prolongée au-delà de 1980, compte tenu de l'importance du programme restant à réaliser et un relais devrait être trouvé en Languedoc-Roussillon pour terminer les opérations engagées. Ces questions sont actuellement étudiées dans le cadre du plan décennal du Grand Sud-Ouest.

En conclusion, votre commission souhaite vivement que les futures opérations d'urbanisme touristique et de loisirs tiennent compte des récentes directives nationales d'aménagement qui permettent de préserver nos sites de montagne et du littoral.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. Souquet a souligné la nécessité de développer le thermalisme ainsi que l'urgence qu'il y a à limiter le camping « sauvage ». A ce propos, M. Ehlers a fait remarquer que ce dernier problème ne peut être résolu que par une augmentation des équipements.

- M. Barroux a regretté que la Sécurité sociale ne rembourse pas de façon plus satisfaisante les cures thermales et que le corps médical ne préconise pas plus souvent ces formes de soins.
- M. Millaud a rappelé le potentiel touristique important constitué par les Départements et Territoires d'Outre-Mer. Il a souhaité que des efforts de promotion plus vigoureux, tant vers les Français que vers les étrangers, soient entrepris, en particulier en collaboration avec les compagnies de transport aérien.

Afin d'utiliser de façon plus satisfaisante les équipements touristiques, M. Bouvier s'est demandé s'il n'est pas possible de mieux étaler les dates de vacances scolaires, ce qui pourrait en outre, favoriser des économies d'énergie, et d'intensifier les efforts de promotion du tourisme pour les personnes du troisième âge. Il a demandé que les primes d'équipement hôtelier puissent être également applicables à la rénovation du parc hôtelier existant. Après avoir répondu aux différents intervenants, M. Paul Malassagne a indiqué qu'il déposerait éventuellement, à une séance ultérieure, un amendement concernant les crédits destinés aux aménagements touristiques.

Sous réserve des observations qui précèdent, votre commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du Tourisme figurant dans le projet de loi de finances pour 1980.